Communauté de Communes

du Pays Rhénan

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

AUENHEIM – DALHUNDEN – DRUSENHEIM – FORSTFELD – FORT-LOUIS – GAMBSHEIM – HERRLISHEIM – KAUFFENHEIM – KILSTETT –

LEUTENHEIM – NEUHAEUSEL – OFFENDORF – ROESCHWOOG – ROPPENHEIM – ROUNTZENHEIM – SESSENHEIM – SOUFFLENHEIM – STATTMATTEN

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2014, année de la création de la Communauté de Communes, les fondations de notre nouvelle collectivité ont été posées.

Grâce au travail très intense des élus et de notre administration, nous avons mis en place une structure de démocratie locale appelée à prendre une importance grandissante dans le futur.
Les lois de décentralisation donnent de plus en plus de compétences structurantes aux territoires comme le nôtre.

Ce rapport d'activités vous permettra de prendre connaissance d'une façon plus approfondie des décisions prises, des objectifs fixés, et des réalisations d'ores et déjà engagées.

C'est à tous les élus de s'engager à développer cette nouvelle collectivité au profit de toutes les communes et de ses habitants.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport.

Louis BECKER - Président

Rapport présenté au conseil communautaire le 21 septembre 2015.

« Le présent rapport a été rédigé en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

Présentation de la Communauté de Communes	p.4
▪ Les compétences	p.5
▪ 2014 en quelques chiffres et en dates	p.6
Ressources	
▪ Décider ensemble	p.7
▪ L'équipe de la Communauté de Communes	p.9
▪ Relations avec les communes	p.10
Les partenaires	p.11
Finances	
▪ CLECT, marchés publics et chiffres clés	p.12
▪ Budgets	p.13
Projet de Territoire	p.14
Economie – Tourisme	p.15
Aménagement – Equipements – Environnement	p.21
Services aux habitants	p.26
Annexes	p.31
▪ Compte administratif 2014	
▪ Liste des délibérations	
▪ Contrat de Territoire – révision à mi-parcours	
▪ Revue de presse	

PRESENTATION

18 communes

162 km²

35 503 habitants

2 000 entreprises

27 300 emplois

LES COMPETENCES

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Adhésion à l'ADEAN
- Zones d'aménagement concertées
- Réserves foncières / Etablissement Public Foncier (EPF) du Bas-Rhin
- Accueil des gens du voyage
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal
- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Système d'Information Géographique (SIG)
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)
- Itinéraires cyclables

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Animation et promotion touristiques
- Itinéraires de découverte
- Signalétique touristique
- Zone de loisirs et d'hébergement de plein-air du Staedly
- Offices de tourisme
- Action transfrontalière à vocation touristique

PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE

- Structures d'accueil destinées à la petite enfance
- Relais d'Assistantes Maternelles - Parents (RAM)
- Service d'animation à destination de la jeunesse
- Schéma directeur intercommunal de service périscolaire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, portuaires, aéroportuaires de recherche ou de services
- Schéma des zones d'activités économiques
- Modernisation de l'artisanat et du commerce / FISAC
- Immobilier à destination de l'économie
- Adhésion à des structures d'insertion sociale et/ou professionnelle
- Voiries des ZA, aires de stationnement, éclairage public

ENVIRONNEMENT

- Sensibilisation à l'environnement et au développement durable
- Lutte contre les moustiques
- Déchets ménagers / déchetteries

SPORT ET CULTURE

- Espace Sportif et Culturel (ESCAL)
- Piscines ou centres nautiques
- Réseau des médiathèques, bibliothèques

Arrêté préfectoral du 18/12/2013

2014 EN QUELQUES CHIFFRES

2014 en dates :

1er janvier : naissance de la CC Pays Rhénan issue de la fusion de 4 Communautés de Communes

29 janvier : premier conseil communautaire et installation du conseil

20 mars : vote du premier budget

16 avril : installation du nouveau conseil suite aux élections municipales

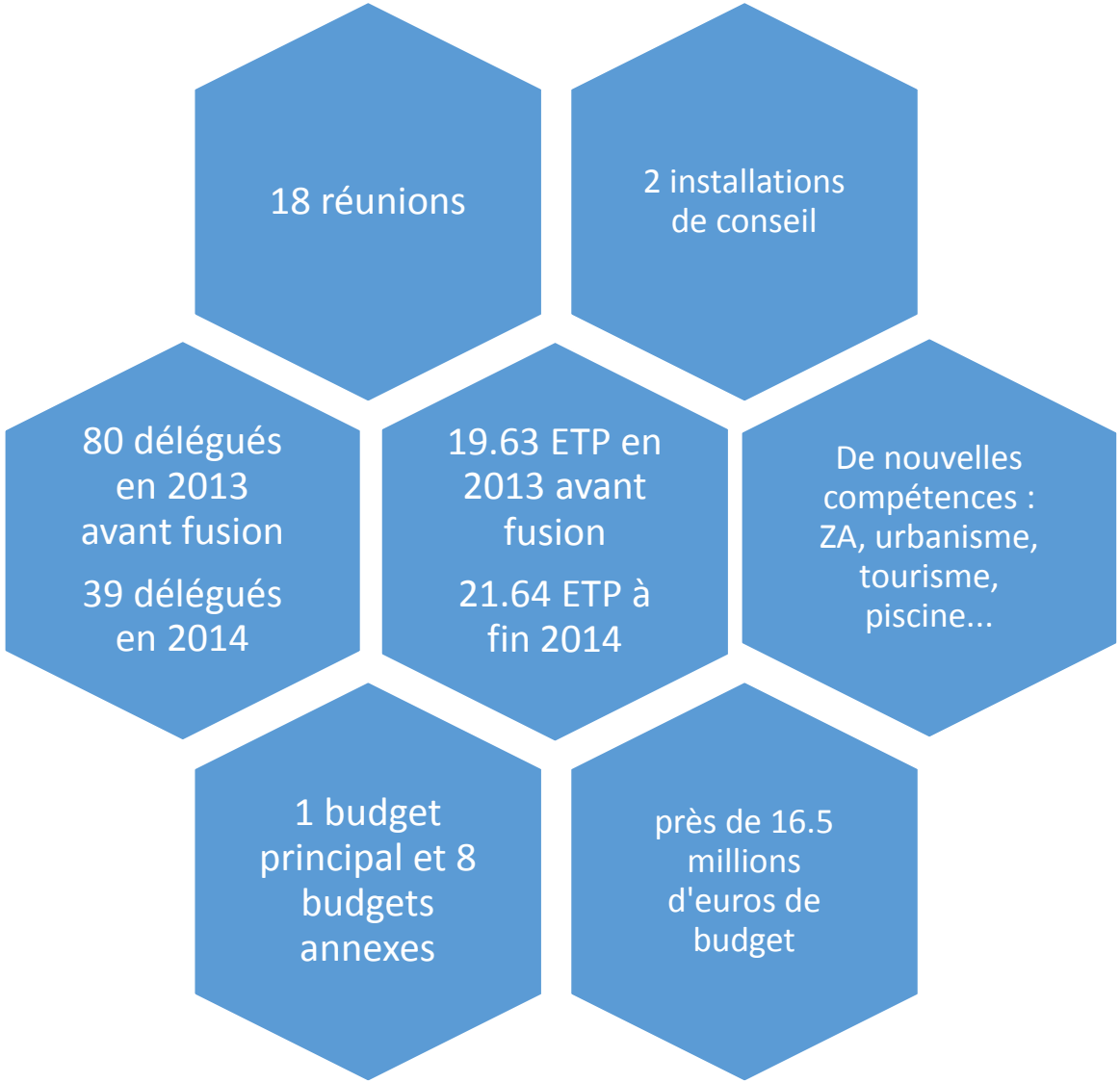

DECIDER ENSEMBLE

GOUVERNANCE : le conseil communautaire (assemblée délibérante) – installé le 16 avril 2014

Joseph LUDWIG
AUENHEIM

François HAUSWIRTH
AUENHEIM

Laurent MOCKERS
DALHUNDEN

Lorette PIHEN
DALHUNDEN

Jacky KELLER
DRUSENHEIM

Jérome DIETRICH
DRUSENHEIM

Marie-Anne JULIEN
DRUSENHEIM

Valentin SCHOTT
DRUSENHEIM

Marcel VIERLING
DRUSENHEIM

Yolande WOLFF
DRUSENHEIM

Robert HEIMLICH
FORSTFELD

Charles HABERSTICH
FORSTFELD

Gérard JANUS
FORT-LOUIS

Jean-Louis MARFING
FORT-LOUIS

Hubert HOFFMANN
GAMBSHEIM

Anne EICHWALD
GAMBSHEIM

Joël HOCQUEL
GAMBSHEIM

Marie-Rose MUSSIG
GAMBSHEIM

Gabriel WOLFF
GAMBSHEIM

Louis BECKER
HERRLISHEIM

Sandra BECKER
HERRLISHEIM

Marie-Thérèse BURGARD
HERRLISHEIM

Serge SCHAEFFER
HERRLISHEIM

Alexandre WENDLING
HERRLISHEIM

Rémy BUBEL
KAUFFENHEIM

Arnold GEISSERT
KAUFFENHEIM

Francine HUMMEL
KILSTETT

Francis LAAS
KILSTETT

Gérard LEHMANN
LEUTENHEIM

Raymond VIX
LEUTENHEIM

Clément PHILIPPS
NEUHAEUSEL

Jean-Pierre SCHNEIDER
NEUHAEUSEL

Denis HOMMEL
OFFENDORF

Anne CRIQUI
OFFENDORF

Michel LORENTZ
ROESCHWOOG

Geneviève KIEFER
ROESCHWOOG

René STUMPF
ROPPENHEIM

Gérard HOEHE
ROPPENHEIM

Bernard KRAUSS
ROUNTZENHEIM

M-Antoinette MULLER
ROUNTZENHEIM

Robert METZ
SESSENHEIM

Alice LALLEMAND
SESSENHEIM

Camille SCHEYDECKER
SOUFFLENHEIM

Danièle AMBOS
SOUFFLENHEIM

Mireille HAASSER
SOUFFLENHEIM

Jean-Claude LAMS
SOUFFLENHEIM

Albert MEYER
SOUFFLENHEIM

René BOENDOERFFER
STATTMATTEN

Elisabeth RIEGER
STATTMATTEN

SUPPLEANTS

DECIDER ENSEMBLE

GOUVERNANCE :

le Président Louis BECKER

A la tête de l'exécutif

GOUVERNANCE : le Bureau

Le conseil communautaire élit un Bureau dont la composition est établie comme suit : il est composé d'un membre titulaire par commune membre de la communauté.
Parmi ceux-ci figurent le Président et les Vice-Présidents.
5 réunions de Bureau en 2014

GOUVERNANCE : les commissions, pour avis

Six commissions thématiques sont chargées d'émettre des avis et de préparer les décisions du Bureau et du conseil communautaire. Les commissions sont animées par les Vice-Présidents qui ont en charge les compétences dont elles traitent :

- commission d'appel d'offres ;
- commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- commission finances et ressources ;
- commission aménagement, équipements et environnement ;
- commission économie et tourisme ;
- commission services aux habitants.

3 réunions de commission en 2014

GOUVERNANCE : le comité exécutif

Suivi hebdomadaire des affaires courantes

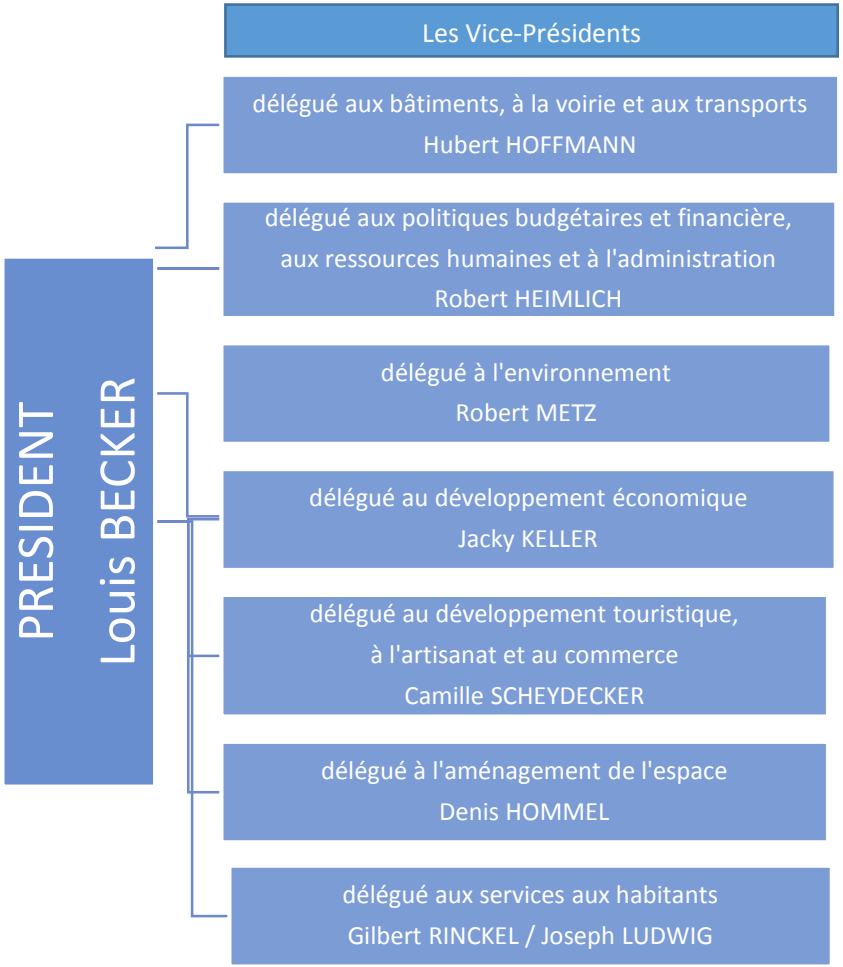

RESSOURCES HUMAINES

L'EQUIPE 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

22 emplois de la Communauté de Communes
11 emplois via des conventions de partenariats
19 emplois via une Délégation de Service Public

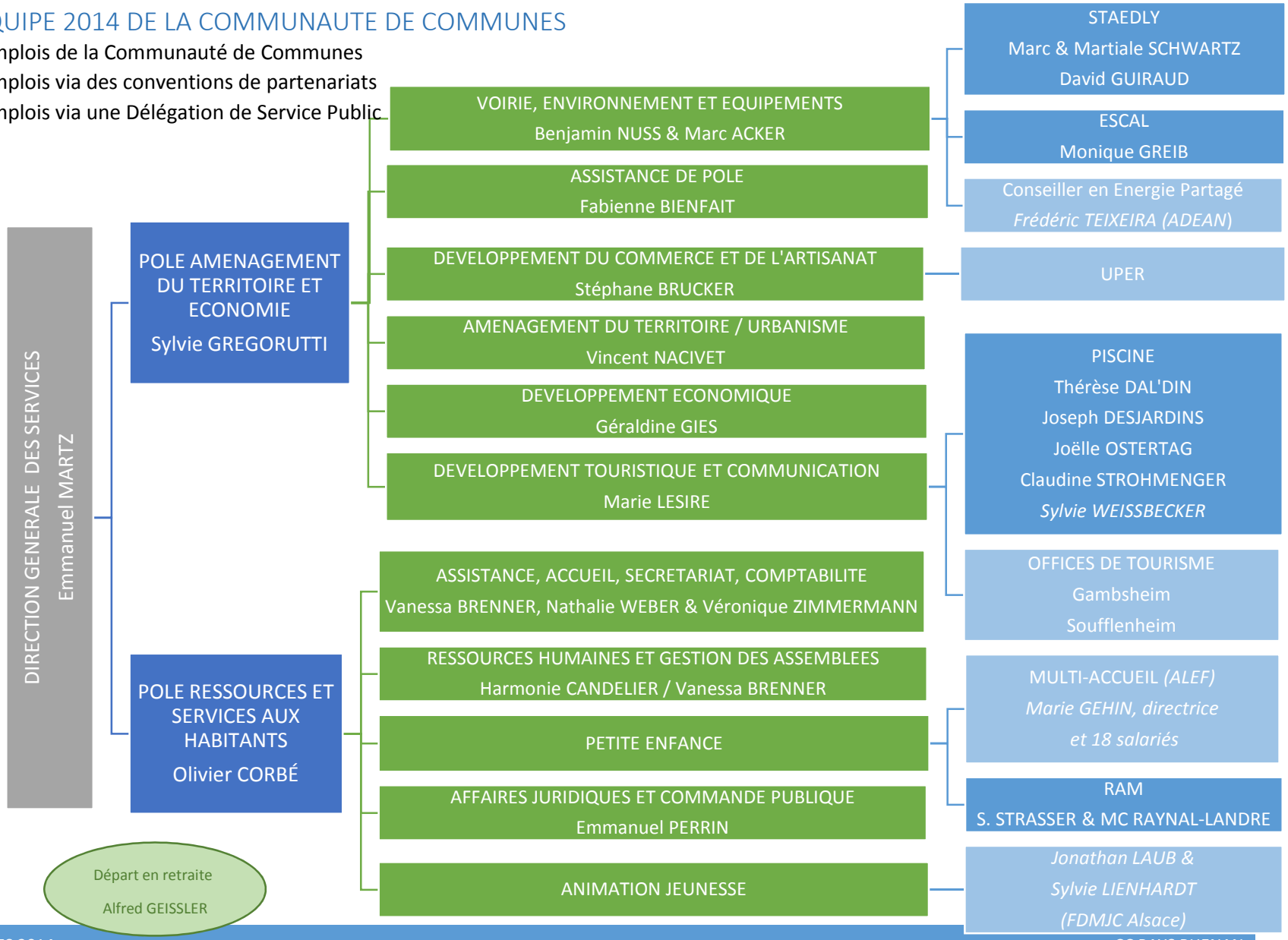

RESSOURCES

Ressources Humaines

En application de la loi du 19 février 2007 prévoyant la mise en place de prestations sociales dans les collectivités territoriales, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer au 1er janvier 2014 au **Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin**. Cette action sociale concerne l'ensemble du personnel qui peut ainsi bénéficier des prestations du Comité National d'Action Sociale (aides financières, prêts, offres de loisirs et culture…) et de l'adhésion IRCOS-carte CEZAM pour les loisirs de proximité.

En matière de protection sociale, la Communauté de Communes adhère à la convention de **participation mutualisée du CDG 67 pour les risques « santé » et « prévoyance ».** Dans ce cadre, les agents peuvent bénéficier à la fois de tarifs avantageux d'adhésion à la mutuelle MUT'EST et à l'assureur COLLECTEAM et d'une participation financière de la part de la collectivité.

Liens avec les communes

En cette première année de fonctionnement, la Communauté de Communes a eu à cœur de jouer la carte du lien avec les communes dans la perspective d'un futur schéma de mutualisation.

Ainsi, en matière de groupements de commande, la collectivité a porté trois projets en partenariat avec les communes :

- fourniture de gaz avec les communes ;
- mission d'études sur les campings avec la commune de Gambsheim ;
- acquisition d'un logiciel de comptabilité (Communauté de Communes-Herrlisheim-Gambsheim) ;
  Logiciel permettant de dématérialiser les pièces jointes puis apposer une signature électronique selon les nouvelles normes de transmission des écritures comptables à la trésorerie. Les collectivités ont été retenues par la trésorerie pour tester le passage au PES (nouvelles normes de transmission des fichiers comptables) avant application aux autres communes.

Certains agents sont mutualisés avec les communes.

En 2014, ils étaient au nombre de 6, dans les services suivants : Direction Générale des Services, marchés publics, informatique, piscine et technique.

En outre, deux premières réunions trimestrielles ont réuni les DGS et secrétaires généraux des 18 communes afin de présenter notamment les compétences de la Communauté de Communes, le schéma de mutualisation ou encore le service juridique de SVP.

PARTENAIRES

Partenaires / Conventions

Les institutionnels

- CONSEIL DEPARTEMENTAL (Contrat de Territoire)
- TRESOR PUBLIC
- MISSIONS LOCALES
- EPFL
- SCOT (40 660 €)

Economie - Tourisme

- PAYS D'ALSACE DU NORD – ADEAN : Bureau d'accueil touristique à Roppenheim The Style Outlets
- PAMINA – Rheinpark (1 792 €)
- UPER (19 568 €)
- OT de Soufflenheim (77 600 €)
- PASSAGE 309 Gambsheim-Rheinau (60 000 €)
- ADIRA

Aménagement – Equipement – Environnement

- PAYS D'ALSACE DU NORD – ADEAN : Conseiller en économie partagé (4 148 €)
- SMIEOM

Service aux habitants

- ALEF - DSP-multi-accueil (201 080 €)
- FDMJC d'Alsace
- CAF
- BDBR

Contrat de territoire à mi- étape : rappel des projets inscrits

Le Contrat de Territoire formalise le partenariat entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes et les communes. L'enveloppe étant déterminée en fonction d'un territoire, le travail de concertation est indispensable.

La Communauté de Communes a fait le choix d'y inscrire d'importants projets structurants tels que la requalification des deux friches, la réhabilitation de la piscine, le réaménagement du Staedly ou encore l'extension du siège ; ainsi que des actions liées au développement économique et touristique ou encore à la communication.

CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission obligatoire des Communautés de Communes. Sa mission est d'évaluer les **conséquences financières des transferts de compétence de sorte à en neutraliser les effets** au moment des transferts.
Au courant de l'année 2014, sa tâche essentielle a été d'évaluer les conséquences de la fusion des quatre Communautés de Communes et de **déterminer le niveau des attributions de compensation** que la Communauté de Communes du Pays Rhénan doit verser chaque année aux communes membres. Pour ce faire, elle s'est réunie trois fois.

Les marchés publics

La Communauté de Communes a passé, en 2014, les marchés suivants :

- 13/03/2014 : climatisation du Relais Assistantes Maternelles – attribué à Rhin Climatisation pour 16 967.87€ TTC le 29/04/2014
- 11/06/2014 : mission d'audit : étude et assistance relative au potentiel de développement des campings de Roeschwoog et de Gambsheim – attribué à Headlight pour 33 150.00€ TTC le 19/08/2014
- 06/11/2014 : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal – déclaré sans suite le 26/03/2015
- 04/12/2014 : fourniture et acheminement de gaz naturel – attribué à ES énergies Strasbourg le 09/04/2015

→ Economie annuelle globale (abonnement et consommation) : ~ 6 à 7 % par rapport aux contrats passés par les communes avant le lancement de ce marché groupé.

La fiscalité

Les taux d'imposition :

- cotisation foncière des entreprises : 21.38%
- taxe d'habitation : 10.34 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 0.928%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.90%

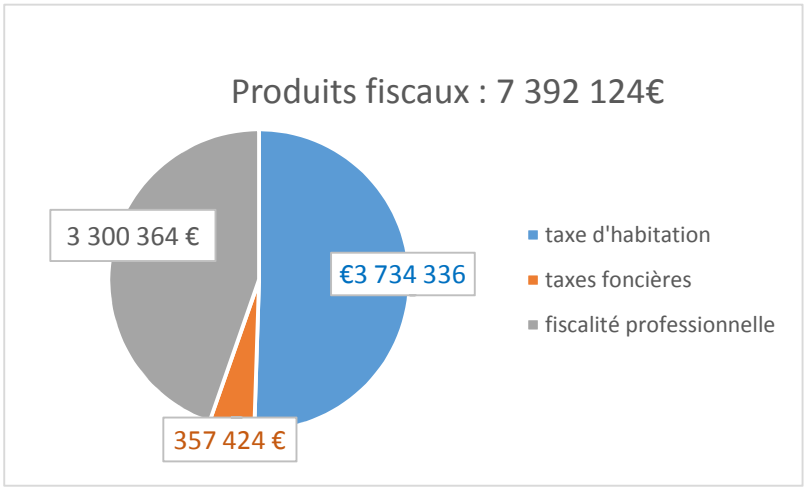

FINANCES

Les budgets

L'exercice budgétaire 2014 est marqué par la période transitoire qui a succédée à la fusion : son exécution a consisté à **achever les opérations décidées antérieurement et à préparer les projets à venir**. Les documents budgétaires sont ventilés entre le budget principal et huit budgets annexes. Les chiffres repris dans les graphiques sont ceux issus des comptes administratifs (exécution), nets des flux croisés. Les recettes du budget ainsi consolidé s'élèvent à près de 16,5 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

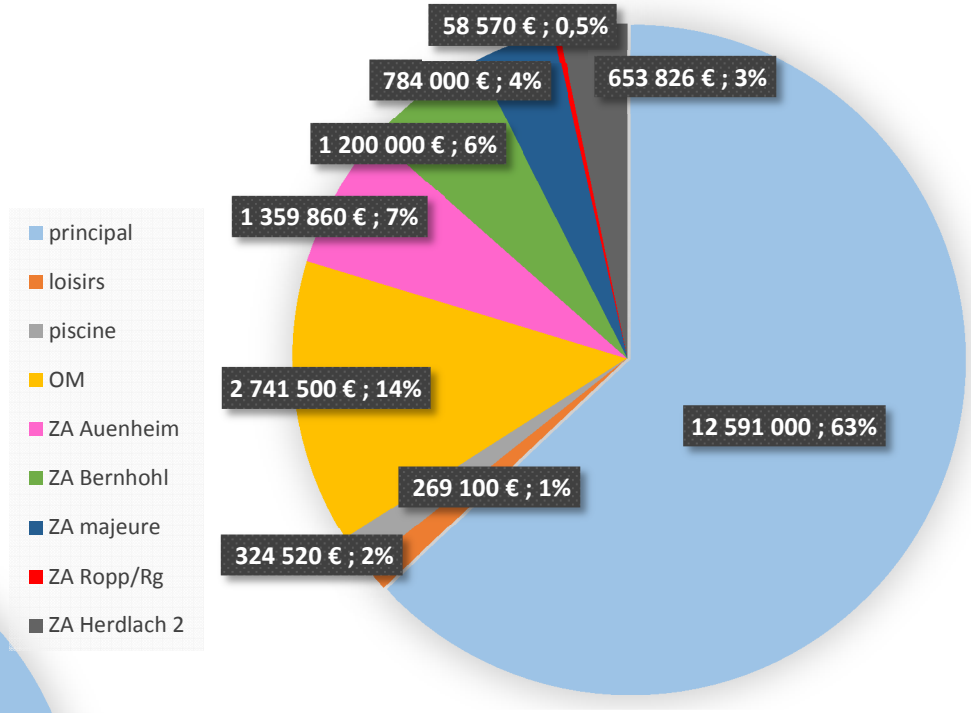

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

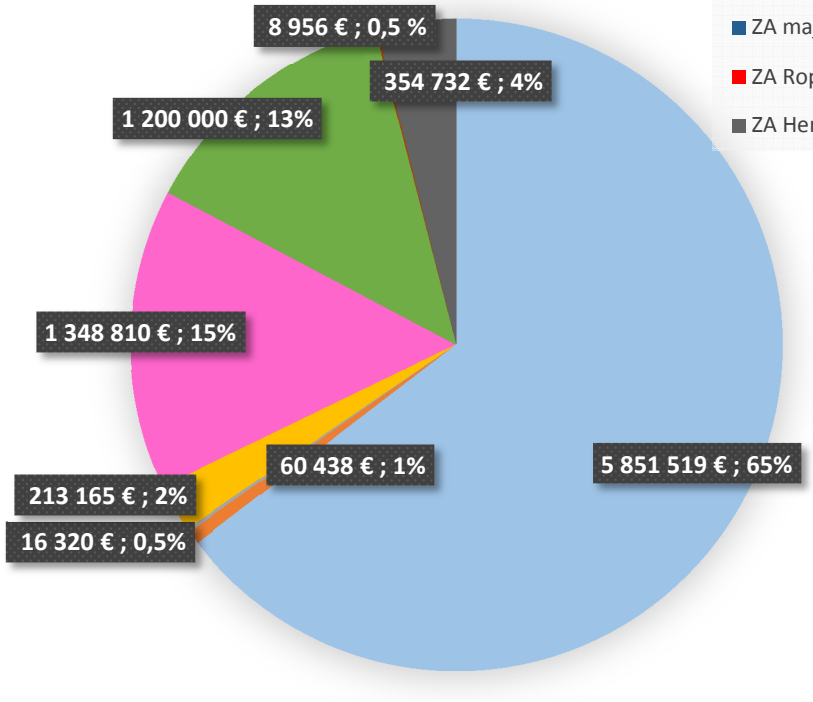

Les principales recettes de fonctionnement sont les recettes fiscales (près de 9M€), en très grande partie (7.8M€) redistribuées aux communes sous forme d'attribution de compensation. La section d'investissement illustre la phase transitoire : la principale recette est la reprise des résultats des Communautés de Communes originelles (1.4M€) pour des dépenses totales de l'ordre de 800 000€.

PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de Territoire a été élaboré lors de la phase d'études préalable à la fusion avec le cabinet Viaregio.
Un diagnostic mené au premier semestre 2013 complété par la vision des élus exprimée via des groupes de travail a permis de dégager 4 grands axes.
Ces axes dont déclinés en 15 objectifs et en 44 actions :

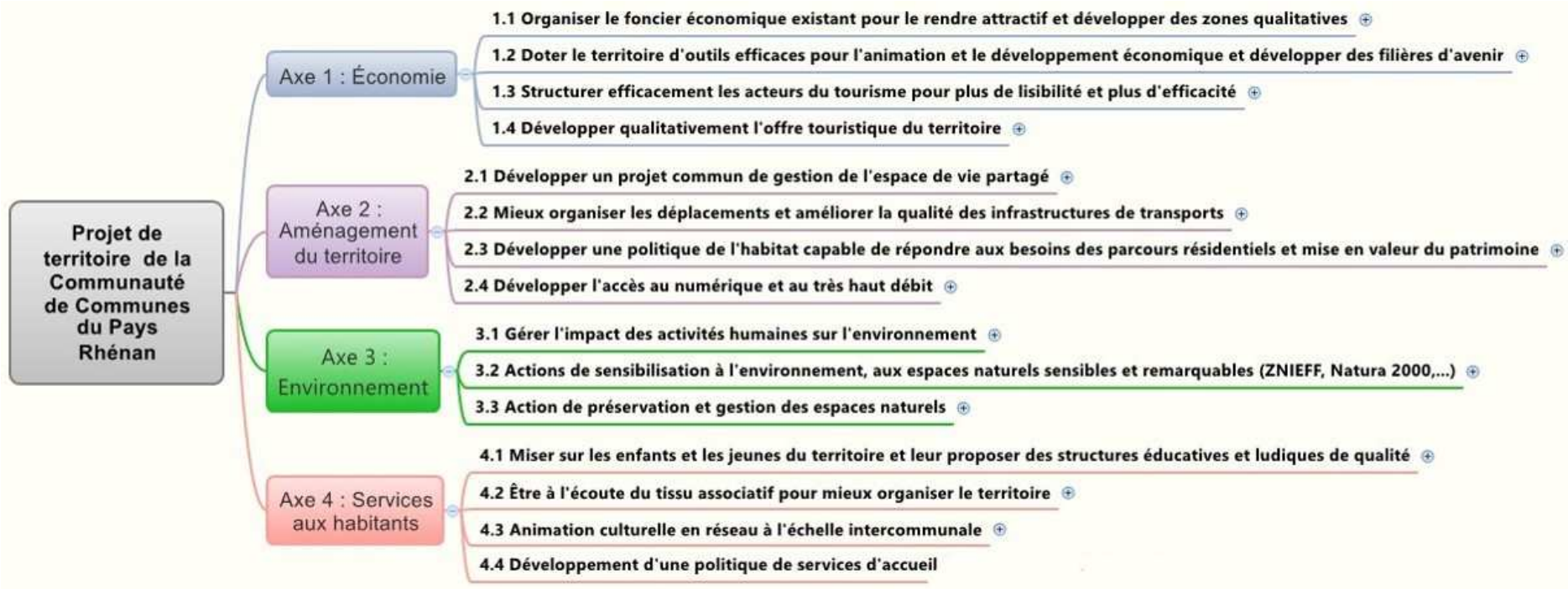

En 2014, l'action de la Communauté de Communes s'est construite en se basant sur la trame du projet de territoire et de ses objectifs.

ORGANISER LE FONCIER ECONOMIQUE EXISTANT POUR LE RENDRE ATTRACTIF ET DE DEVELOPPER DES ZONES QUALITATIVES

111 Elaboration d'un schéma des zones d'activités, étude d'opportunité et de faisabilité

La Communauté de Communes souhaite faire du développement économique une priorité.
La mise en place d'une politique de développement économique intercommunale se révèle être un des axes majeurs de la nouvelle collectivité.
L'objectif général est de favoriser la création d'emplois pour répondre aux besoins des actifs du Pays Rhénan.

La Communauté de Communes du Pays Rhénan, issue d'une fusion, est placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. A ce titre, la compétence de gestion des Zones d'Activités Economiques lui est transférée.
L'élaboration d'un **schéma des Zones d'Activités est un outil stratégique** pour la collectivité, destiné à en fixer les objectifs politiques et à accompagner les entreprises (répondre et anticiper les demandes des entreprises / créer une dynamique entrepreneuriale).

- 14 ZAE existantes pour une superficie de 5 ha
- 2 zones à étendre : 57 ha

Le résultat attendu de ce schéma consiste en un diagnostic de l'existant ainsi qu'un plan d'actions.

112 Création, aménagement, entretien des zones d'activités économiques (industrielles, commerciales, touristiques…)

La Communauté de Communes, constatant une raréfaction du foncier conséquente, accorde une **grande importance à la requalification et à la ré-industrialisation des friches industrielles.**
Deux dossiers sont en cours : la friche FEMO GESISSERT à Sessenheim et le site de l'ancienne raffinerie de Drusenheim-Herrlisheim.

L'activité de raffinage sur le site de l'ancienne raffinerie de Drusenheim-Herrlisheim, avait démarré en 1963 et cessé en 1984.
Dans les années 1990, les Raffineries de Strasbourg ont procédé au démantèlement des installations puis dépollué le site en respectant des normes permettant d'y redévelopper une activité économique.
Ce site revêt un intérêt certain en matière de développement économique. En effet, il constitue une réserve foncière permettant de dégager des terrains de grandes tailles, ce qui est idéal pour attirer des entreprises industrielles. Il bénéficie d'un positionnement géographique stratégique : au nord de Strasbourg et tourné vers l'Allemagne. Enfin, son accès multimodal – routier, ferroviaire et fluvial – est un atout.
La Communauté de Communes du Pays Rhénan souhaite acquérir cette friche afin d'y développer une Zone d'Activités.

En 2014, les négociations ont débuté parallèlement à un état des lieux dressé en collaboration avec les services de l'Etat et du Conseil Départemental notamment.
Pour la Communauté de Communes du Pays Rhénan, **il s'agit du projet majeur.**

L'entreprise FEMO GESISSERT était une menuiserie industrielle fermée en 1999. La Communauté de Communes Rhin-Moder en avait fait l'acquisition en 2013 avec un portage de l'EPFL (sur 4 ans). Les 10 ha étaient répartis de la manière suivante : 6 ha pour la commune de Sessenheim et 4 ha pour la Communauté de Communes de Rhin-Moder (transfert au Pays Rhénan).
La réflexion sur la réhabilitation est maintenant engagée, en relation avec la commune de Sessenheim, et ce, avec l'appui du bureau d'études OTE Ingénierie.

Surface des friches :
- DRUSENHEIM-HERRLISHEIM : 260 ha
- SESSENHEIM : 4 ha

A la demande de la commune de Kilstett, la Communauté de Communes a amorcé une réflexion, en partenariat avec le CAUE, quant à l'acquisition du terrain de l'entreprise TCR (Groupe Bonna Sabla) sans activité depuis août 2012.

DOTER LE TERRITOIRE D'OUTILS EFFICACES POUR L'ANIMATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEVELOPPER LES FILIERES D'AVENIR

122 Animation économique du territoire : soutien et accompagnement aux projets de développement/ créations d'entreprises et cessions/ reprises d'activité

Le service de développement économique **accompagne les entreprises en recherche d'implantation**. En 2014, il a ainsi suivi 6 dossiers – dont certains en relation étroite avec l'ADIRA – et dont un a abouti à la vente d'un terrain dans une Zone d'Activités intercommunale.
Il s'agit de l'entreprise « Traiteur Patrick », basée à Drusenheim depuis fin 2010. Implantée au domicile propre des gérants et employant 7 salariés, le besoin d'un local dédié devenait prégnant. Aussi l'entreprise a acquis un terrain d'environ 20 ares dans la ZAE du Bernhohl à Sessenheim afin d'y construire un local de 362 m².

123 Soutien et accompagnement à la création ou au maintien du commerce et de l'artisanat et veiller à une bonne répartition sur le territoire : FISAC intercommunal

La Communauté de Communes du Pays Rhénan, en partenariat avec l'association des artisans commerçants Union des Professionnels de l'Espace Rhénan (UPER) a pour objectif de promouvoir le commerce et l'artisanat de proximité. L'animateur a pour mission de tisser des liens entre les acteurs économiques et de stimuler le dynamisme économique ainsi que d'étudier et de réaliser toute opération d'envergure intercommunale visant à favoriser l'activité économique du secteur.

Plus précisément en 2014, la première année après fusion des Communauté de Communes, il s'agissait de consolider le nouveau périmètre étendu aux communes du Nord et de poursuivre la démarche FISAC/OCM : en clôturant l'Opération Collective précédente en janvier 2014 et en proposant une nouvelle candidature avec un programme d'actions sur les 18 communes en mai 2014.

FISAC - TRANCHE 1
Contribution de la Communauté de Communes :

- Subventions aux actions collectives : 6 800,88 €
- Poste d'animateur : 16 926,74 €
- Aides directes aux entreprises (4) : 20 207 ,58 €

En effet, en phase de clôture début janvier 2014, il est apparu que la première tranche de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) portée par l'ancienne Communauté de Communes de l'Espace Rhénan a apporté satisfaction dans sa mise en œuvre **avec un taux de réalisation du programme pluriannuel de 87% sur les actions d'animation et de 80% sur les aides directes aux entreprises**. Cette tranche a fait l'objet d'une aide de l'Etat, d'un partenariat financier entre Etat, Région, Département et la Communauté de Communes et d'un soutien technique des chambres consulaires. Le reste à charge de la Communauté de Communes se monte à 23 727 € pour un montant total de l'opération qui s'élève à 101 242 €. L'Union des Professionnels créée sous l'impulsion de la première tranche a vu le nombre d'adhérents en progression constante depuis 2011 (près de **107 adhérents en janvier 2014**).

Pour la nouvelle candidature, la Communauté de Communes du Pays Rhénan assure le pilotage et le portage avec un budget prévisionnel de 191 057 € dont 23% à charge de la Communauté de Communes.

En juillet 2014, une nouvelle convention est signée avec l'UPER dont les statuts ont été modifiés afin d'étendre son périmètre d'intervention à 14 communes nouvelles avec un soutien à la mise en œuvre du programme, des objectifs élargis (**environ 70 nouveaux membres prioritairement issus des nouvelles communes**) et la mise à disposition d'un animateur à temps complet pour la mise en œuvre du programme prévisionnel. Ce dernier comprend des actions d'animations (carte de fidélité, organisation d'un salon…) visant à **limiter l'évasion commerciale**.

8 lauréats au Trophées de l'Accueil 2014

En 2014, quatre numéros de *UPER info* et deux numéros de *Proche de Vous* ont paru et quatre jeux concours ont été organisés – mettant en jeu plus de 10 000€ de lots.

124 Participation aux actions collectives susceptibles de maintenir et développer l'emploi dans le cadre de la maison de l'emploi compétente et de la mission locale

En 2014, la Communauté de Communes a soutenu par voie de subvention deux structures :

- la mission locale d'Alsace du Nord : 21 574.60€ ;
- la mission locale et relais emploi : 2 520.00€ (pour les communes de Gambsheim et de Kilstett).

Leurs objectifs sont de connaître les besoins, d'apporter des réponses adaptées et d'aider les jeunes à trouver leur voie.
En 2014, 3 484 jeunes de 16 à 25 ans sont recensés par la Mission Locale d'Alsace du Nord à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Rhénan, 416 d'entre eux ont bénéficié des services de la mission locale.
35 autres jeunes des communes de Gambsheim et de Kilstett ont eu recours à la mission locale et relais emploi basée à Schiltigheim.

461 bénéficiaires :

- Formation : 15.1%
- Contrat en alternance : 5.7%
- Emploi : 50.1%

STRUCTURER EFFICACEMENT LES ACTEURS DU TOURISME POUR PLUS DE LISIBILITE ET PLUS D'EFFICACITE

131 Intégration progressive des structures de promotion touristique existantes

La Communauté de Communes est compétente pour trois accueils touristiques, les Offices de Tourisme de Gambsheim – Passage 309 – et de Soufflenheim et le bureau d'accueil du Centre de Marques.
Cette compétence ayant été transférée par d'autres collectivités, la Communauté de Communes a renouvelé les conventions avec ces structures : une convention annuelle avec chacun des offices et une convention avec l'ADEAN pour le bureau d'accueil de Roppenheim.

Les missions de l'Office de Tourisme portent sur l'accueil, l'information et la promotion.
La fréquentation se concentre surtout sur les mois d'été, ainsi que sur décembre. Les touristes viennent très majoritairement de France et d'Allemagne.
Les demandes d'information portent principalement sur les sites d'implantation (poteries et Passe à Poissons) mais aussi sur le cyclo-tourisme.

ACCUEIL :
Passage 309 : 4 500 touristes
Soufflenheim : 8 849 touristes

Une réflexion a été engagée avec les deux offices de tourisme afin **d'exercer la compétence sur l'ensemble des 18 communes**. Les bureaux des deux associations ont été réunis autour des élus de la Communauté de Communes, puis un groupe de travail technique s'est constitué. Il s'est réuni à trois reprises en 2014. L'objectif premier était de préparer un plan d'actions commun.

Le partenariat avec l'ADEAN et quelques structures allemandes à Roppenheim The Style Outlets a permis l'organisation de deux journées thématiques sur la Place du Marché du Centre de Marques : loisirs de plein air et terroir ; journées organisées lors de jours fériés en Allemagne et qui permettent de toucher un très grand nombre de prospects.
Une réflexion a également été lancée afin de faire évoluer les aménagements et supports du local mis à disposition de l'ADEAN.

ROPPENHEIM
THE STYLE OUTLETS
- plus de 20 000 cartes distribuées
- 1.4 million de visiteurs

132 Fédérer les professionnels de tourisme (groupements, associations …)

La taxe de séjour est prélevée sur les hébergements (hôtels, campings, gîtes, ports...) et revient à l'activité touristique locale (promotion touristique, développement de services). Le conseil communautaire du 18 novembre 2014 a instauré la taxe au réel pour toute l'année 2015. Elle sera appliquée au lancement de la saison, à partir du 1er avril 2015.
La Communauté de Communes s'appuie sur l'expertise du cabinet Nouveaux Territoires, qui est également celui du Conseil Départemental, pour lequel la collectivité perçoit la taxe additionnelle.
Les prestataires ont été avertis de ces nouvelles dispositions par courrier en décembre 2014.

2 campings
9 hôtels
5 gites
10 meublés
2 chambres d'hôtes
Port de plaisance : 600 anneaux

134 Mise en place d'une démarche en relation avec l'ADEAN

Levier du développement économique, le développement touristique est l'un des axes majeurs de la politique de l'Alsace du Nord dont l'action porte sur la promotion de ce large territoire, via des **outils de communication communs ; sur la fédération des acteurs ; sur l'animation du réseau des Offices de Tourisme ; sur le développement de projets structurants et sur la recherche de mutualisation de projets et d'acteurs.**
L'année 2014 a représenté une année de transition dans le montage et l'animation d'actions touristiques en raison, notamment, de la fin de la mise à disposition du poste de chargé de mission tourisme à mi-temps et de la pause marquée dans le cadre du projet de réorganisation touristique.

Les principales actions 2014 sont les suivantes :

- Refonte du site portail
- Editions :
  - guide des manifestations « coups de cœur » ;
  - mise à jour de la carte touristique (allemand et néerlandais) ;
  - calendrier des manifestions de « Noël au Pays des Mystères ».
- Evaluation de l'e-réputation
- Finalisation du projet de stratégie touristique de l'Alsace du Nord
- 1ère saison de movélo

DEVELOPPER QUALITATIVEMENT L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

142 Etude, création, gestion des équipements touristiques d'intérêt communautaire : le Staedly

Les documents réglementaires que sont le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours et le Règlement Intérieur ont été adoptés. De nouveaux tarifs de baignade ont été fixés, de manière à respecter l'équité sur la totalité du nouveau territoire.
La convention avec l'ANCV qui permet d'encaisser les chèques vacances a été reconduite.
Une convention de mise à disposition du plan d'eau a été conclue avec la société H2O Passion de Drusenheim, de manière à leur permettre de proposer des cycles d'initiation au canoë/kayak aux écoles.

La restauration au Staedly est assurée par l'association SIBT. L'association a voté sa dissolution au 31 décembre 2014 lors d'une assemblée générale extraordinaire. Le conseil communautaire a acté la **rétrocession des équipements et du matériel de la cuisine et du restaurant**.

110 emplacements sédentaires
~ 3 500 nuitées de passage
6 627 entrées baignade

Une étude visant à analyser les opportunités de développement, les moyens d'améliorer le fonctionnement et l'attractivité du Staedly a été lancée, de manière simultanée avec une étude portant sur le camping de Gambsheim ; et ce via un groupement de commande. La phase de diagnostic et de benchmark a fait l'objet d'un rendu en septembre 2014 et celles de diagnostic en décembre 2014. **L'étude conclut au fort potentiel du site et pointe les travaux d'investissement et réorganisations nécessaires.**
La collectivité a également souhaité approfondir la question du phénomène de sédimentation.
En effet, depuis 2002, le plan d'eau, ancienne gravière de 4 hectares, subit quasiment chaque année un traitement naturel enzymatique permettant de lutter contre un phénomène d'envasement. La qualité de l'eau, régulièrement contrôlée par l'Agence Régionale de Santé est

toujours restée bonne pour la baignade. Une étude est toutefois lancée pour repérer les vecteurs d'accélération de cet envasement (météo, activités humaines…) et pour rechercher une solution pérenne : le souhait est d'aboutir au fonctionnement le plus naturel et le plus autonome possible du plan d'eau, afin d'éviter les interventions lourdes, répétitives et coûteuses.

DEVELOPPER UN PROJET COMMUN DE GESTION DE L'ESPACE DE VIE PARTAGE

211 Elaboration d'un Schéma Cohérence Territorial (SCoT) à l'échelle du périmètre retenu par adhésion au syndicat compétent

Le SCoT de la Bande Rhénane Nord a été approuvé le 28 novembre 2013 et rendu exécutoire le 17 février 2014. Le Syndicat du SCoT, en relation avec la Communauté de Communes, a lancé la réflexion afin de déterminer quelles sont les **mesures et actions les plus à même de garantir un suivi efficient de son schéma** (évaluation obligatoire à 6 ans, suivi et première évaluation intermédiaire proposés à mi- étape à 3 ans d'ici fin 2016).

Le Syndicat s'est organisé en 2014 autour de cinq secteurs dont trois secteurs sont compris dans le territoire de la Communauté de Communes : secteurs Uffried, Rhin Moder-Soufflenheim et Sud. L'année 2014 a permis de mettre sur les rails l'organisation du SCoT et de composer les commissions thématiques : Environnement et Cadre de vie, Habitat et Services aux Habitants, Economie, Transfrontalier et Déplacements.

212 PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La Communauté de Communes du Pays Rhénan est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Son élaboration a commencé dès 2014 avec le lancement d'une consultation afin d'être accompagné par une Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et un Maître d'Oeuvre (MOE).

Cette phase préparatoire s'accompagne d'une phase d'écoute nécessaire afin d'identifier les attentes et souhaits et qui a consisté en un tour des communes avec la rencontre des maires et des adjoints dans chaque mairie.

Durant cette phase d'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes reprend les procédures d'urbanisme en cours.

En 2014, de nombreuses procédures ont été prises en main par la Communauté de Communes en relation avec les communes concernées :

- A **Herrlisheim,** le Plan d'Occupation des Sols (POS) a été révisé en Plan Local d'Urbanisme (PLU), la révision portant essentiellement sur les priorités en matière de développement de l'urbanisation et en une simplification du règlement ;

- En relation avec la commune de Gambsheim, la procédure de révision du POS en PLU à **Gambsheim** est finalisée. Les objectifs principaux étant de permettre le développement démographique maîtrisé, de continuer à promouvoir un développement économique diversifié, et notamment touristique ;
- La modification n°5 du POS de **Soufflenheim,** qui s'avérait nécessaire, notamment, pour modifier la destination d'une zone à vocation d'activités en une zone à vocation d'habitat, a été approuvée ;
- Le POS intercommunal de l'**Uffried** a fait l'objet d'une modification : ouverture à l'urbanisation de deux zones de la commune de Roeschwoog pour répondre aux besoins de deux agriculteurs. La préparation de cette modification s'est faite en concertation avec chacune des communes de l'Uffried. Une délibération spécifique a permis d'autoriser l'urbanisation de certains secteurs dans la commune de Roeschwoog suite aux nouvelles dispositions de la loi ALUR.
- Le PLU d'**Offendorf** a été mis à jour ;
- La reprise de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de **Sessenheim** sur la friche Geissert ;
- La poursuite de la reprise de la révision du POS de **Drusenheim** et sa transformation en PLU dans son périmètre initial ;
- Les procédures de modification simplifiée et de modification du PLU la commune de **Kilstett** et déclaration de projet.

213 Autorisations d'urbanisme à l'échelle intercommunale

Les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable) vont conduire, dans les prochaines années, les communes à confier cette compétence à une autre structure ou à l'assurer en régie. **Le projet de loi Logement et Urbanisme limite la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme** aux seules communes qui ne sont pas rattachées à un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants ou compétent en matière d'instruction. La Communauté de Communes a mené une première réflexion sur la maîtrise des procédures en interne.

L'objectif est de sécuriser les procédures pour notamment éviter les permis tacites.

Dans ce cadre, la mise en place du projet de création d'une Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique (ATIP) et les conditions d'adhésion des communes et de la Communauté de Communes ont permis dès 2014 d'entrevoir une offre de solution alternative adéquate pour assurer dans un premier temps le service qui n'est plus rendu par les services de l'Etat auprès des communes et notamment des petites communes. Dans ce contexte, dès 2014, **l'adhésion à l'ATIP a été l'option privilégiée** à court/moyen terme.

216 Acquisition et gestion des réserves foncières intercommunales

La Communauté de Communes du Pays Rhénan adhère en 2014 à l'EPF (Etablissement Foncier Local)

Elle adhère à l'EPF de par sa volonté de **bénéficier d'un service foncier doté d'une ingénierie juridique, administrative et financière spécifique**. La question du foncier et de sa disponibilité est aujourd'hui prédominante dans tous les projets des collectivités publiques. Or les communes et

les EPCI ne disposent pas forcement des moyens nécessaires pour mettre une œuvre une politique foncière élaborée. A ce titre l'EPF constitue ainsi un outil d'accompagnement stratégique intéressant. En effet, l'EPF est compétent pour réaliser pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme (projet urbain, politique locale de l'habitat, équipements publics….). Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées aux collectivités locales ou à toute structure agissant pour son compte. L'EPF, dans le cadre de son intervention, assure le respect de la juste valeur vénale. Ainsi il n'y a pas d'alimentation de la spéculation foncière.

Du fait de l'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPF, chacune des 18 communes peut désormais solliciter l'intervention de l'EPF.

En 2014, un terrain a fait l'objet d'un portage par l'EPF pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Rhénan. Il s'agit de la friche des anciennes menuiseries FEMO GEISSERT qui a été acquise par l'EPF au profit de la commune de Sessenheim et de la Communauté de Communes Rhin Moder avec un portage par l'Etablissement Foncier Local depuis décembre 2013. L'emprise de 10 ha est répartie en 6 ha environ pour la commune de Sessenheim et 4 ha environ pour la Communauté de Communes. Elle est classée actuellement en zone UX. Le coût du portage et les frais de gestion sur la partie intercommunale s'élève à 15 173.14 € en 2014.

MIEUX ORGANISER LES DEPLACEMENTS ET AMELIORER LA QUALITE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

La problématique du **covoiturage sur l'ensemble du territoire** et notamment à Rountzenheim et la problématique des **gares de rabattement à vocation intercommunale** ont été évoquées lors de la discussion avec le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire. Des réflexions ont démarré notamment en relation avec la SNCF afin de cerner les enjeux intercommunaux sur les sites de covoiturage et sur les parkings des gares. Par ailleurs, la procédure d'urbanisme lancée par la Communauté de Communes pour Kilstett a également pour objectif de permettre un projet d'aménagement autour de la gare

221 Voirie d'intérêt communautaire

La Communauté de Communes du Pays Rhénan gère **9 kms de voirie dans les Zones d'Activités** de son territoire soit une surface de 105 000m².

Un **programme pluriannuel d'investissement (PPI) est en préparation**, il recense les travaux : la mise en voirie définitive des rues dans certaines zones (Auenheim, Offendorf) ou le renouvellement dans d'autres (Herrlisheim, Soufflenheim, Gambsheim).

En 2014, La Communauté de Communes a procédé à des travaux de mise en sécurité de la voirie, d'extension de réseau et de poursuite de création de Zones d'Activités (ZA Bernhohl à Sessenheim).

Une démarche a été entamée dans la ZA de Kilstett afin de raccorder deux entreprises aux réseaux publics d'assainissement.

L'entretien courant a été confié aux communes par convention.

231 Accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la **création d'une aire d'accueil de 20 places ou d'une aire de grand passage dans la commune de Drusenheim à l'horizon 2014**. Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes, qui se conforme à ces obligations. Le Bureau du 16 juin 2014, composé des maires des 18 communes, a opté pour **la réalisation d'une aire de grand passage** répondant exclusivement à un besoin temporaire et ponctuel durant les grands passages (pèlerinages…) et non à un stationnement permanent. La Communauté de Communes a demandé au Préfet du Bas-Rhin un report de deux ans pour sa réalisation comme la loi le permet à titre exceptionnel et de manière très encadrée, ce qui a été accepté (jusqu'au 29/06/2016).

GERER L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES SUR L'ENVIRONNEMENT

311 Assurer la collecte, l'enlèvement, le transport et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés

La Communauté de Communes du Pays Rhénan délègue au SMIEOM de Bischwiller et environs la collecte, l'enlèvement, le transport et le traitement des ordures ménagères.

A ce titre, lors de la fusion, **les neuf communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Uffried ont intégré le SMIEOM** et sont passées au système de redevance incitative à partir de janvier 2014.

La redevance 2014 est composée d'une part fixe s'élevant à 71€ par semestre - soit 142€ pour l'année - et comprenant 153 kg et 12 levées ; ainsi que d'une part variable fixée à 0.28€ le kilogramme supplémentaire et à 1.00€ la levée supplémentaire.

La part fixe couvre les périodes du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre 2014.

La part variable 2014 comptabilise les levées et le poids pour les périodes du 1er avril au 30 septembre 2014 et du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015.

Depuis la fusion, les habitants de la Communauté de Communes du Pays Rhénan ont accès à la déchèterie de DRUSENHEIM (ouvertes du lundi au samedi), et à celles de GAMBSHEIM – ROESCHWOOG et SESSENHEIM (ouvertes du mardi au samedi).

Nombre de poubelles SMIEOM : 24 487
Nombre de poubelles CC Pays Rhénan : 15 508
Volume total collecté : 6 703.94 tonnes

312 Développement des énergies renouvelables et économies d'énergie

Le Conseiller en Energie Partagé est un service proposé par l'ADEAN en direction des collectivités pour leur permettre de gagner en efficacité d'un point de vue énergétique (bâtiment et éclairage public). **Le conseiller accompagne, assiste, anime et assure le suivi énergétique**.
En 4 ans, il a dressé 14 bilans communaux et 9 autres sont en cours ; pour ce faire, il a visité 140 bâtiments et recueilli plus de 25 000 factures.

En 2014, la mission du Conseiller en Energie Partagé a été élargie à l'ensemble des 18 communes du Pays Rhénan auquel il a consacré 107 jours de travail.
La prolongation de la mission du Conseiller en Energie Partagé a été réfléchie dès 2014 avec l'ADEAN en vue de deux années supplémentaires (mars 2015 à mars 2017) sur les Communautés de Communes du Pays Rhénan et la Région de Brumath.

ACTION DE PRESERVATION ET GESTION DES ESPACES NATURELS

331 Lutte contre les moustiques

La Communauté de Communes a signé une convention avec le Syndicat de Lutte contre les Moustiques (SLM 67) pour des **traitements** sur le territoire des anciennes Communautés de Communes de l'Uffried et Rhin-Moder et lancé une **étude de faisabilité** pour les 6 autres communes, qui ne sont pas couvertes par le Syndicat.
Des traitements anti-moustiques ont eu lieu en mars, juillet, août et septembre 2014. Ces quatre opérations représentent pour six équipes 500 heures de traitement à pied (354 ha) et 214 ha pour un hélicoptère.
L'étude de faisabilité a été rendue à l'automne 2014 et permet de connaître les besoins de traitement pour 2015.
Le partenariat avec le SLM sera poursuivi.

4 traitements
500 h de travail
568 ha couverts

MISER SUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DU TERRITOIRE ET LEUR PROPOSER DES STRUCTURES EDUCATIVES ET LUDIQUES DE QUALITE

411a Mise en œuvre d'une politique d'accueil de la petite enfance (0 - 3 ans) : RAM intercommunal

Le Relais Assistantes Maternelles-Parents a pour mission **d'accompagner les parents dans leur fonction d'employeur**, de les renseigner sur leurs droits et leurs obligations et de **soutenir les assistantes maternelles dans leur rôle de professionnelles de la petite enfance**. Ces dernières étaient au nombre de 341 à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Rhénan en 2014.

2014 est une année marquée par la fusion et qui a vu par conséquent les communes de Gambsheim et de Kilstett intégrer le périmètre initial du RAM, y ajoutant 70 assistantes maternelles.
2014 a également vu le renfort de l'équipe, avec l'arrivée d'une nouvelle Educatrice Jeunes Enfants. Ce renfort a permis **d'augmenter le temps de permanence et de proposer un atelier d'éveil supplémentaire.**

Les contacts, de nature plutôt administrative, se sont élevés à 1 355 dont 754 avec des assistantes maternelles et 560 avec des parents. La demande principale concerne **la recherche d'informations**.

Les animatrices proposent à présent trois ateliers d'éveil par semaine, adressés aux enfants de moins de 3 ans. Ces **ateliers favorisent la socialisation des jeunes enfants et permettent une approche en douceur de la collectivité.** Très fréquentés avec une moyenne de 16 enfants, 7 assistantes maternelles et 6 parents, ces ateliers nécessitent une inscription préalable. Certains ateliers sont délocalisés en dehors du Relais. Les 90 ateliers ont généré, au total en 2014, 2 550 inscriptions.
Ces temps de rencontre sont complétés par des cafés parents-amats, au nombre de 39 en 2014 et par 8 soirées rencontre ayant accueilli 106 participants pour aborder des thèmes aussi variés que la motricité, l'alimentation ou encore la fabrication de jeux.

341 assistantes maternelles
1 355 contacts
budget de fonctionnement : 77 981 €

411b Mise en œuvre d'une politique d'accueil de la petite enfance (0 - 3 ans) : Création, gestion ou soutien des structures d'accueil collectif

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'accueil de la petite enfance, c'est-à-dire des enfants âgés de moins de quatre ans, la Communauté de Communes dispose d'une structure multi-accueil à Drusenheim. La gestion a été confiée, au moyen d'une délégation de service public, à l'Association familiale de loisirs éducatifs et de formation du Bas-Rhin (ALEF).

La structure axe son projet d'éducation des enfants sur différents thèmes : les fêtes traditionnelles et locales (chandeleur, Pâques, Messti, Noël…), la culture par des spectacles jeune public et des ateliers, des sorties ludiques ou pédagogiques (zoo de Karlsruhe, caserne des pompiers, Orangerie…) ou encore l'écocitoyenneté.
Des actions de prévention sanitaire sont également organisées (vision, hygiène bucco-dentaire).
Par ailleurs, une attention particulière est portée sur l'accueil d'un enfant porteur de handicap.

143 enfants inscrits
101 502 heures d'accueil réalisées
777 839,42 € de budget
financé à 41% par la CAF et la MSA
et à 26% par la CC Pays Rhénan

412a Schéma d'accueil scolaire et périscolaire du territoire : développement d'une stratégie d'accueil scolaire et périscolaire

Au moment de la fusion des quatre Communautés de Communes, la compétence d'accueil périscolaire a été conservée par les communes, où rétrocédée aux communes de Gambsheim et de Kilstett. Toutefois, **constatant une offre disparate sur le territoire, les communes ont inscrit un schéma directeur intercommunal d'accueil périscolaire au projet de territoire.**
La Communauté de Communes souhaite que l'offre d'accueil périscolaire (pour la restauration scolaire, l'étude et les accueils de loisirs pendant les vacances) soit mieux répartie sur le territoire. Aujourd'hui, la moitié des 18 Communes propose un accueil des enfants pour le déjeuner ou après les cours et, là où elle existe, l'offre semble encore insuffisante. Les modalités de développement du périscolaire sont actuellement en discussion avec les communes.
Le schéma doit aboutir à **déterminer les besoins d'offre d'accueil, prévoir un programme de réalisation d'équipement pour les années 2015-2020** et envisager des modalités d'aide aux communes de la part de l'établissement intercommunal.
Le cabinet conseil Viaregio de Schiltigheim a été mandaté pour dresser un état des lieux, procéder à la concertation pour mener à bien cette mission.
A la rentrée 2014/2015, neuf communes sont dotées d'une structure d'accueil périscolaire pour un total de 650 places.

3 266 élèves
9 périscolaires
650 places d'accueil

413 Service d'animation jeunesse

La Communauté de Communes du Pays Rhénan, en partenariat avec la FDMJC Alsace, développe et met en œuvre sa politique Jeunesse locale.
L'enjeu consistant à **accompagner les jeunes vers une citoyenneté active, et les amener à s'impliquer dans des organisations locales.**
Dans un premier temps, afin de rencontrer son public, le service Animation Jeunesse propose des activités de loisirs.
Ainsi, en période scolaire, il organise des ateliers dans les collèges du secteur. Au programme : jeux de société, percussion, graff ou encore photo...en 2014, 76 séances ont eu lieu. Les mercredis, soirs et week-end sont également mis à profit pour rencontrer les jeunes lors d'activités.

En période de vacances scolaires, des séjours et des programmes d'activités sont proposés. En 2014, des séjours au ski, dans le Tarn ou encore en Croatie ont été organisés et des programmes élaborés pour chaque période de vacances à l'exception de celles de Noël. En outre, l'équipe a animé des activités pour les 10/12 ans dans les centres aérés locaux partenaires (Soufflenheim, Roeschwoog et Auenheim).

Certains jeunes, rencontrés lors de ces activités ou séjours, **s'impliquent dans des groupes, dans l'animation ou encore dans l'organisation**.
Le Collectif Jeunes par exemple regroupe entre 40 et 50 jeunes engagés dans cette dynamique. Ils élaborent leur programme, organise des actions de financement de leurs projets, aident sur les évènements organisés par les Collectifs Nature et Culture ou encore lors du Téléthon.
Le Collectif Nature, quant à lui, réunit une quinzaine de bénévoles et organise chaque année l'évènement « Destination Nature ». En 2014, il a eu lieu à Soufflenheim, 40 bénévoles étaient mobilisés pour accueillir environ 350 personnes. Le Collectif Culture fort de ses 8 bénévoles, a organisé deux soirées spectacle : théâtre d'improvisation (70 personnes à Sessenheim) et spectacle humoristique (80 personnes à Leutenheim).
Enfin, le Collectif Animation a permis lors d'un week-end de découverte et de formation à l'animation, à 23 jeunes de plus de 16 ans de se former aux pratiques d'animation. Le réseau local d'animateurs volontaires compte à ce jour 15 jeunes bénévoles.
Le service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes travaille en **partenariat étroit avec des structures municipales** - APEPA de Soufflenheim, Service Sports et Jeunesse de Herrlisheim, ARE d'Auenheim/Rountzenheim : soutien à l'organisation de l'ALSH été. Lien Enfance-Jeunesse.

En outre, **6 jeunes volontaires ont bénéficié d'un accompagnement et d'un soutien financier à leur formation BAFA** et le service Animation Jeunesse a accueilli un jeune en Service Civique pendant 10 mois.

Budget : ~190 000€
CC : 52 %
Familles : 30%

ETRE A L'ECOUTE DU TISSU ASSOCIATIF POUR MIEUX ORGANISER LE TERRITOIRE

421a Etudes, création et gestion des équipements sportifs et de loisirs structurants d'intérêt communautaire : équipements aquatiques (piscine)

Transférée par la commune de Drusenheim à la Communauté de Communes au 1er janvier, la piscine a fait l'objet d'un diagnostic de fonctionnement interne (statistiques de fréquentation, calculs des coûts, ratios de gestion, bilan RH...) qui a débouché sur de nouveaux tarifs et de nouveaux horaires.

Les documents réglementaires que sont le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours et le Règlement Intérieur ont été adoptés. A la demande du Trésorier, une caisse enregistreuse a été acquise.

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires, le planning a été entièrement refondu. Que ce soit pour les créneaux scolaires mais aussi pour l'école de natation.
En outre, l'activité aquabiking / aquajumping a été lancée en partenariat avec Kad'Oase.

62 883 usagers
66 créneaux scolaires

421b Etudes, création et gestion des équipements sportifs et de loisirs structurants d'intérêt communautaire : autres équipements d'intérêt communautaire (courts de tennis de Sessenheim ; Espace sportif et culturel l'ESCAL))

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a poursuivi les travaux d'installation du nouveau club house des courts de tennis à Sessenheim. Les travaux ont été réceptionnés le 28 novembre 2014. Le montant total du marché s'élève à 115 781.21€HT

A l'ESCAL, le règlement intérieur de la salle a été actualisation lors de la séance du conseil communautaire du 15 octobre 2014.
Le conseil communautaire a fixé de nouveaux tarifs de location lors de sa séance du 9 juillet 2014.

En termes d'occupation, la salle a été louée 37 week-ends en 2014. En outre, un planning hebdomadaire répartit les créneaux d'utilisation de la salle par les associations et l'école :

- la gym : 10h30 par semaine
- le tennis de table : 4h par semaine
- l'école : 6h par semaine

ANIMATION CULTURELLE EN RESEAU A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

432 Mettre en œuvre un réseau de bibliothèques communales et gestion des lieux publics de lecture

Le territoire du Pays Rhénan dispose d'un maillage d'équipements de lecture publique satisfaisant : points lecture, bibliothèques et médiathèques. Ainsi neuf communes proposent un accès au livre ou à d'autres media*. La bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR) vient en appui des structures par une aide technique ou méthodologique ainsi qu'un accès à son propre fonds documentaire.

Les politiques de lecture publique, qui demeurent du ressort des communes, restent cependant relativement isolées. La Communauté de Communes a ainsi pris la compétence de **renforcer et animer le réseau des bibliothèques sur le territoire**.

La BDBR a procédé à un diagnostic de la situation, rencontré l'ensemble des acteurs, professionnels et bénévoles et proposé une liste d'actions pouvant être menées.

2 médiathèques
3 bibliothèques municipales
4 points lecture
8 bibliothécaires professionnelles
78 bibliothécaires bénévoles
67 000 documents proposés
(livres, magazines, CD, DVD, etc…)

(*) médiathèques de Drusenheim et de Roeschwoog /
bibliothèques municipales de Gambsheim, Herrlisheim et Kilstett) /
points lecture de Auenheim-Rountzenheim, Dalhunden, Fort-Louis et Offendorf)

DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE STRUCTURES D'ACCUEIL

442 Restructuration du siège

La Communauté de Communes a chargé le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme du Bas-Rhin (C.A.U.E.) d'une mission d'étude de faisabilité concernant l'extension-restructuration et la mise aux normes de son siège.

Une réflexion d'ensemble sera menée par le C.A.U.E. sur le développement à terme du site en pôle de services intercommunaux (Pays Rhénan, Syndicats, Trésorerie).

ANNEXES

Compte administratif 2014 "chiffres nets des flux croisés entre budgets, exprimés en euros"

			Budgets annexes "services"				Budgets annexes "aménagement"					
	Budgets agrégés	Budget principal	Total des budgets annexes "services"	Piscine	Loisirs	OM	Total de budgets annexes "aménagement"	ZAE Majeure	ZA Auenheim	ZA Bernhohl	ZA Herdlach II	ZA Roppenheim
Dépenses de fonctionnement	**13 295 902**	**10 019 638**	**2 932 559**	**103 914**	**108 203**	**2 720 441**	**343 706**	**5 250**	**2 072**	**329 093**	**7 290**	**0**
011 Charges à caractère général	3 810 669	557 869	2 909 095	103 804	89 408	2 715 882	343 706	5 250	2 072	329 093	7 290	
012 Charges de personnel	787 186	787 076	110	110	0		0					
014 Atténuations de produits	7 765 038	7 765 038	0				0					
65 Autres charges de gestion courante	285 037	283 896	1 141			1 141	0					
68 Charges financières	13 330	13 290	40		40		0					
67 Charges exceptionnelles	419 570	415 609	3 961		544	3 417	0					
022 Dépenses imprévues	0		0				0					
042 Opérations de transfert entre sections	215 072	196 861	18 212		18 212		0					
Recettes de fonctionnement	**14 417 367**	**11 394 756**	**2 955 969**	**133 938**	**160 773**	**2 661 258**	**66 641**	**59**	**4 516**	**54 776**	**7 290**	**0**
013 Atténuations de charges	1 494	1 494	0				0					
70 Produits des services	3 126 772	278 803	2 793 193	133 938		2 659 255	54 776			54 776		
73 Impôts et taxes	8 944 640	8 793 207	151 433		151 433		0					
74 Dotations et participations	2 296 539	2 284 795	9 300		9 300		2 444		2 444			
75 Autres produits de gestion courantes	34 435	34 435	0	0	0		0				0	
76 Produits financiers	59		0				59	59				
77 Produits exceptionnels	4 065	2 022	2 043		40	2 003	0					
042 Opérations de transfert entre sections	9 362		0				9 362		2 072		7 290	
Dépenses d'investissement	**813 650**	**698 438**	**23 841**	**4 829**	**19 012**	**0**	**91 371**	**0**	**84 081**	**0**	**7 290**	**0**
20 Immobilisations incorporelles	44 053	44 053	0				0					
204 Subventions d'équipement versées	236 000	236 000	0				0					
21 Immobilisations corporelles	412 822	389 528	23 294	4 829	18 465		0					
23 Immobilisations en cours	0		0				0					
Opérations d'équipement	5 070	5 070	0				0					
16 Emprunts et dettes	106 342	23 787	547		547		82 009		82 009			
040 Opérations de transfert entre sections	9 362	0	0	0	0	0	9 362	0	2 072	0	7 290	0
Recettes d'investissement	**1 990 039**	**1 498 414**	**246 579**	**0**	**56 338**	**190 241**	**245 045**	**0**	**245 045**	**0**	**0**	**0**
13 Subventions d'investissement reçues	72 865	70 789	2 076			2 076	0					
10 Dotations et fonds divers	51 721	51 721	0				0					
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 404 536	1 179 044	225 492		37 327	188 165	0					
16 Emprunts et dettes	245 845		800		800		245 045		245 045			
040 Opérations de transfert entre sections	215 072	196 861	18 212		18 212	0	0	0	0	0	0	0

Liste des délibérations prises en 2014

22/01/2014	2014-001AC	Installation du nouveau Conseil communautaire
22/01/2014	2014-002AC	Election du Président
22/01/2014	2014-003AC	Détermination du nombre de Vice-Présidents
22/01/2014	2014-004AC	Election des Vice-Présidents
22/01/2014	2014-005AC	Constitution du Bureau
22/01/2014	2014-006AC	Indemnités du Président et des Vice-Présidents
22/01/2014	2014-007AC	Détermination du nombre de membres et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées
05/02/2014	2014-008AG	Approbation du compte-rendu de la séance du 22/01/2014
05/02/2014	2014-009AC	Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres et du Jury de concours
05/02/2014	2014-010AC	Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L.5211-10 du CGCT
05/02/2014	2014-011AC	Demande d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du Bas-Rhin (EPFL)
05/02/2014	2014-012BFIN	Création d'un budget annexe concernant la piscine intercommunale
05/02/2014	2014-013BFIN	Régies de recettes concernant la piscine intercommunale et la zone de loisirs du Staedly
05/02/2014	2014-014ATE	Lutte contre les moustiques – conventions 2014
05/02/2014	2014-015PC	Création d'emplois
05/02/2014	2014-016PC	Tableau des emplois permanents de la Communauté de communes du Pays rhénan
05/02/2014	2014-017PC	Adhésion au service de gestion de la paie proposé par le Conseil Général du Bas-Rhin
05/02/2014	2014-018PC	Actions sociales en faveur du personnel
05/03/2014	2014-019AG	Désignation du secrétaire de séance
05/03/2014	2014-020AG	Approbation du rapport de la séance du 5 février 2014
05/03/2014	2014-021AC	Modification du règlement intérieur du Relais Assistantes Maternelles et règlement du Multi-accueil
05/03/2014	2014-022AC	Convention avec le Club d'Activités des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (CAMNS) pour le recrutement de personnel chargé de la surveillance de la baignade
05/03/2014	2014-023AC	Convention avec E.S Energies Strasbourg relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses relatives à la fourniture et distribution d'électricité
05/03/2014	2014-024AC	Convention entre la Préfecture et la Communauté de communes du Pays Rhénan pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
05/03/2014	2014-025AC	Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Bas-Rhin
05/03/2014	2014-026AC	Convention d'adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
05/03/2014	2014-027BFIN	Débat d'Orientations Budgétaires exercice 2014
05/03/2014	2014-028PC	Actions sociales en faveur du personnel
20/03/2014	2014-029AG	Désignation du secrétaire de séance
20/03/2014	2014-030AG	Approbation du rapport de la séance du 5 mars 2014
20/03/2014	2014-031DE	Commerce et artisanat : candidature en vue d'une Opération Collective de Modernisation (OCM)

20/03/2014	2014-032BI	Comptes de gestion 2013
20/03/2014	2014-033BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Gambsheim – Kilstett : Budget Principal
20/03/2014	2014-033-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Gambsheim – Kilstett : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-034BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Gambsheim – Kilstett : Ordures ménagères
20/03/2014	2014-034-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Gambsheim – Kilstett : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-035BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Espace Rhénan : Budget Principal
20/03/2014	2014-035-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Espace Rhénan : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-36BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Espace Rhénan : Ordures ménagères
20/03/2014	2014-036-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Espace Rhénan : Ordures ménagères – Affectation du résultat
20/03/2014	2014-037BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Rhin-Moder : Budget Principal
20/03/2014	2014-037-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Rhin-Moder : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-038BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Rhin-Moder : Ordures ménagères
20/03/2014	2014-038-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Rhin-Moder : Ordures ménagères - Affectation du résultat
20/03/2014	2014-039BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Rhin-Moder : Zone d'activité Bernhohl
20/03/2014	2014-039-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de Rhin-Moder - Zone d'activités Bernhohl : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-040BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Budget Principal
20/03/2014	2014-040-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-041BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Ordures ménagères
20/03/2014	2014-041-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Ordures ménagères – Affectation du résultat
20/03/2014	2014-042BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Budget Annexe Assainissement
20/03/2014	2014-043BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Budget Annexe de l'Assainissement non collectif (ANC)
20/03/2014	2014-044BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Budget annexe Loisirs (Staedly)
20/03/2014	2014-044-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Budget annexe Loisirs – Affectation du résultat
20/03/2014	2014-045BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Zone d'activité économique majeure de Roppenheim (ZAM)
20/03/2014	2014-045-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried – Zone d'activités majeure de Roppenheim : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-046BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Zone d'activité de Roeschwoog-Roppenheim (ZAR)
20/03/2014	2014-046-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried - Zone d'activités de Roeschwoog-Roppenheim : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-047BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried : Zone d'activité d'Auenheim
20/03/2014	2014-047-1BI	Compte Administratif 2013 – Communauté de Communes de l'Uffried – Zone d'activités d'Auenheim : Affectation du résultat
20/03/2014	2014-048BI	Vote des subventions et autres actions – Exercice 2014
20/03/2014	2014-049BI	Budget Primitif Principal 2014
20/03/2014	2014-050BI	Création d'un budget, régie à seule autonomie financière pour la gestion du budget annexe des ordures ménagères
20/03/2014	2014-050-1BI	Budget annexe des ordures ménagères 2014
20/03/2014	2014-051BI	Budget annexe 2014 de la zone de loisirs du Staedly

20/03/2014	2014-052BI	Délibération N°2014-012BFIN portant création d'un budget annexe concernant la piscine intercommunale : rectification d'une erreur matérielle
20/03/2014	2014-053BI	Budget annexe 2014 pour la gestion de la piscine intercommunale du pays rhénan
20/03/2014	2014-054BI	Budget annexe 2014 de la zone d'activités d'Auenheim
20/03/2014	2014-055BI	Budget annexe 2014 de la zone d'activités du Bernhohl
20/03/2014	2014-056BI	Budget annexe 2014 de la zone d'activités économique majeure de Roppenheim (ZAM)
20/03/2014	2014-057BI	Budget annexe 2014 de la zone d'activités économique de Roeschwoog-Roppenheim (ZAR)
20/03/2014	2014-058BFIN	Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
20/03/2014	2014-059AI	Modification des statuts du SMIEOM – Détermination du nombre de délégués
20/03/2014	2014-060AI	Fixation du montant de la redevance ordures ménagères
20/03/2014	2014-061AI	Fixation du montant de la redevance annuelle pour l'enlèvement des ordures ménagères pour les maisons de retraite et les collectivités
20/03/2014	2014-062AI	Convention gérant les relations entre le S.M.I.E.O.M. et les communautés de communes de Bischwiller & environs et du Pays Rhénan
16/04/2014	2014-063AG	Désignation du secrétaire de séance
16/04/2014	2014-064AC	Installation du nouveau conseil communautaire
16/04/2014	2014-065AC	Election du Président
16/04/2014	2014-066AC	Détermination du nombre de Vice-présidents
16/04/2014	2014-067AC	Election des Vice-Présidents
16/04/2014	2014-068AC	Constitution du Bureau
16/04/2014	2014-069AC	Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
16/04/2014	2014-070AC	Désignation des délégués auprès du SMIEOM de Bischwiller et environs
16/04/2014	2014-071AC	Désignation des délégués auprès du Syndicat mixte du ScoT de la Bande rhénane nord
16/04/2014	2014-072AC	Désignation des délégués auprès de l'EPFL
16/04/2014	2014-073AC	Désignation des délégués auprès de l'ADEAN
20/05/2014	2014-074AG	Désignation du secrétaire de séance
20/05/2014	2014-075AG	Approbation du rapport de la séance du 16 avril 2014
20/05/2014	2014-076AC	Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président et au Bureau en application de l'article L.5211-10 du C.G.C.T
20/05/2014	2014-077AC	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours en application des articles 22 et 24 du Code des Marchés publics (CMP)
20/05/2014	2014-078AC	Détermination du nombre de membres et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
20/05/2014	2014-079BFIN	Création d'un budget annexe Herdlach 2
20/05/2014	2014-080BFIN	Convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale (TASCOM)
20/05/2014	2014-081TL	Fixation des tarifs baignade de la zone de loisirs du Staedly
20/05/2014	2014-082TL	Mise à jour du règlement intérieur de la zone de loisirs du Staedly
20/05/2014	2014-083TL	Groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations en vue d'une mission d'audit et de potentiel de développement du Staedly et du camping de Gambsheim
20/05/2014	2014-084TL	Désignation des membres de la Commission d'Attribution du groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles en vue d'une mission d'audit et de potentiel de développement du Staedly et du camping de Gambsheim

20/05/2014	2014-085TL	Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la zone de loisirs du Staedly
20/05/2014	2014-086TL	Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine intercommunale de Drusenheim
20/05/2014	2014-087PC	Mises à disposition de personnel
20/05/2014	2014-088PC	Mise à jour des emplois permanents à la date du 01/08/2014
20/05/2014	2014-089PC	Création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet avec effet du 20 mai 2014
09/07/2014	2014-090AG	Désignation du secrétaire de séance
09/07/2014	2014-091AG	Approbation du rapport de la séance du 20 mai 2014
09/07/2014	2014-092AC	Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs
09/07/2014	2014-093AC	Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
09/07/2014	2014-094BFIN	Vote du budget primitif 2014 de la zone d'activités du Herdlach 2 à Drusenheim
09/07/2014	2014-095-1BFIN	Budget Principal 2014 – décision modificative n°1
09/07/2014	2014-095-2BFIN	Budget annexe Z.A Bernhohl 2014 – décision modificative n°1
09/07/2014	2014-095-3BFIN	Budget annexe Ordures ménagères 2014 – décision modificative n°1
09/07/2014	2014-095-4BFIN	Budget annexe Z.A Auenheim 2014 – décision modificative n°1
09/07/2014	2014-096DE	Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes et l'UPER
09/07/2014	2014-097DE	Vente d'un terrain dans la Z.A Bernhohl
09/07/2014	2014-098DE	Acquisition d'un terrain dans la Z.A Herdlach 1
09/07/2014	2014-099 TL	Convention d'objectifs et de moyens avec les Offices de tourisme et Syndicats d'initiative (OTSI) de Gambsheim et de Soufflenheim
09/07/2014	2014-100TL	Fixation des tarifs de la piscine intercommunale de Drusenheim
09/07/2014	2014-101TL	Mise à jour du règlement intérieur de la piscine intercommunale de Drusenheim
09/07/2014	2014-102TL	Tarifs de la salle de l'Escal à Dalhunden
09/07/2014	2014-103TL	Tarifs du tennis à Sessenheim
09/07/2014	2014-104ATE	Modification du POS intercommunal : accord de principe en vue de la procédure
09/07/2014	2014-105ATE	Mission d'animation/ conseiller en énergie partagé : avenant à la convention de partenariat signée avec l'ADEAN le 7 décembre 2010
09/07/2014	2014-106PC	Avancement de grade – fixation des ratios « promus-promouvables »
09/07/2014	2014-107PC	Couverture complémentaire santé et prévoyance du personnel
09/07/2014	2014-108PC	Mise en place du régime indemnitaire
09/07/2014	2014-109AG	Ouverture à la concurrence du marché de l'électricité pour les collectivités territoriales – présentation ADEAN
09/07/2014	2014-110AC	Délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau en application de l'art. L5211-10 du CGCT dans le domaine du droit de préemption urbain (DPU)
09/07/2014	2014-111PC	Création d'un poste d'Attaché territorial à temps complet au 1er août 2014
15/10/2014	2014-112AG	Désignation du secrétaire de séance
15/10/2014	2014-113AG	Approbation du rapport de la séance du 9 juillet 2014
15/10/2014	2014-114AG	Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2013 (CC Uffried)
15/10/2014	2014-115AC	Petite enfance / Relais assistantes maternelles : modification du règlement intérieur
15/10/2014	2014-116AC	Transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au Président

15/10/2014	2014-117AC	Instauration de commissions thématiques
15/10/2014	2014-118AC	Marché public : mission d'assistance à l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre la CC du Pays rhénan et les communes membres
15/10/2014	2014-119AC	Approbation du règlement de la salle de l'ESCAL
15/10/2014	2014-120BFIN	Convention entre la CC et les Finances publiques concernant la dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires (passage PES V2)
15/10/2014	2014-121BFIN	Indemnité de conseil du Trésorier
15/10/2014	2014-122-1BFIN	Budget Principal – Décision modificative n°2
15/10/2014	2014-122-2BFIN	Budget Annexe Loisirs 2014 – Décision modificative n°1
15/10/2014	2014-123BFIN	Transfert de la balance des actifs concernant les édifices cultuels suite à la reprise de la compétence par les communes de Dalhunden, Sessenheim et Stattmatten
15/10/2014	2014-124BFIN	Transfert de la balance des actifs de la piscine de Drusenheim suite au transfert de la compétence
15/10/2014	2014-125DE	Vente d'un terrain dans la Z.A Bernhohl à la SCI Steinmetz : rectification de la délibération n°2014-97DE du 09/07/2014 suite à une erreur matérielle
15/10/2014	2014-126DE	Acquisition d'un terrain de l'association foncière de SESSENHEIM
15/10/2014	2014-127DE	Vente d'un terrain dans la Z.A Bernhohl
15/10/2014	2014-128DE	Rachat d'un terrain dans la Z.A Herdlach1 à Drusenheim - Acquisition d'un terrain dans la Z.A Herdlach 1
15/10/2014	2014-129TL	Point d'accueil touristique du Centre de marques de Roppenheim : convention de mise à disposition gratuite de matériel avec l'ADEAN
15/10/2014	2014-130ATE	Poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Gambsheim dans son périmètre initial
15/10/2014	2014-131ATE	Poursuite de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de Herrlisheim et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dans son périmètre initial
15/10/2014	2014-132ATE	Poursuite de la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de Soufflenheim dans son périmètre initial
15/10/2014	2014-133ATE	Plan d'occupation des sols de Soufflenheim - Modification n° 5 - Approbation
15/10/2014	2014-134ATE	Reprise de la procédure de déclaration de projet de la commune de Sessenheim
15/10/2014	2014-135ATE	Consultation en vue d'une AMO dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal
15/10/2014	2014-136ATE	Plan d'Occupation des Sols de l'Uffried – Ouverture à l'urbanisation de deux zones NCx et INAHe1 de la commune de Roeschwoog – Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation
15/10/2014	2014-137AG	Groupement de commandes relatif à l'ouverture à la concurrence des tarifs du gaz naturel
15/10/2014	2014-138BFIN	Vote des subventions et autres actions – Exercice 2014 – Nouvelles actions
15/10/2014	2014-139AG	Motion concernant la réforme territoriale
15/10/2014	2014-140AG	Demande du Trésorier Payeur Général visant à un rapprochement des services du trésor public
18/11/2014	2014-141AG	Désignation du secrétaire de séance
18/11/2014	2014-142AG	Approbation du rapport de la séance du 15 octobre 2014
18/11/2014	2014-143BFIN	Budget Annexe Ordures ménagères – décision modificative n°2
18/11/2014	2014-144BFIN	Budget Annexe Loisirs – décision modificative n°2
18/11/2014	2014-145BFIN	Budget Annexe Z.A Auenheim – décision modificative n°2
18/11/2014	2014-146TL	Instauration de la taxe de séjour

18/11/2014	2014-147TL	Zone de loisirs du Staedly – compensation des loyers du SIBT
18/11/2014	2014-148ATE	Poursuite de la reprise de la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Drusenheim et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dans son périmètre initial
18/11/2014	2014-149ATE	Plan Local d'Urbanisme de Herrlisheim – Arrêt du projet PLU
18/11/2014	2014-150ATE	Reprise de la procédure de déclaration de projet de la commune de Kilstett et lancement d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Kilstett
18/11/2014	2014-151PC	Contrat d'assurance statutaire collectif du CDG 67 : revalorisation tarifaire au 01/01/2015
18/11/2014	2014-152AG	Délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président
18/11/2014	2014-153BFIN	Budget principal – décision modificative n°3
18/11/2014	2014-154DE	Vente d'un terrain dans la ZA « Parc d'activités du Bosquet » à AUENHEIM
15/12/2014	2014-155AG	Désignation du secrétaire de séance
15/12/2014	2014-156AG	Approbation du rapport de la séance du 18 novembre 2014
15/12/2014	2014-157AC	Instauration d'un règlement intérieur du conseil communautaire
15/12/2014	2014-158BFIN	Conventions de prestations de service entre les communes membres et la communauté de communes du pays rhénan
15/12/2014	2014-159BFIN	Budget Principal – Décision modificative n°4
15/12/2014	2014-160BFIN	Budget Annexe Z.A. Auenheim – décision modificative n°2
15/12/2014	2014-161BFIN	Budget Annexe Z.A. Herdlach II – décision modificative n°1
15/12/2014	2014-162BFIN	Budget Annexe Z.A. Bernhohl – décision modificative n°2
15/12/2014	2014-163BFIN	Transfert de la balance des actifs suite au transfert de la compétence périscolaire aux communes de Gambsheim et de Kilstett
15/12/2014	2014-164BFIN	Transfert de la balance des actifs suite au transfert de la déchetterie de la communauté de communes de l'Uffried vers le SMIEOM de Bischwiller et environs
15/12/2014	2014-165BFIN	Fixation de la redevance ordures ménagères pour l'année 2015
15/12/2014	2014-166BFIN	Budget annexe Régie Ordures ménagères – admissions en non-valeur
15/12/2014	2014-167VE	Prolongation de la mission de conseil en énergie partagée
15/12/2014	2014-168ATE	Projet de territoire : Bilan des actions de l'année 2014 et orientations stratégiques 2015-2017

Contrat de Territoire / révision à mi-parcours

Libellé du projet	année réalisation	Coût total HT	Subvention maximale CD67	Taux appliqué
ZA Herdlach 2	2015	900 000,00 €	**450 000,00 €**	50%
PFDA ancienne raffinerie		à définir		
requalification de la friche Geissert à Sessenheim (part CDC) ; opération de déconstruction/ démolition/ désamiantage	2014-2015	315 120,00 €	**109 620,00 €**	27%
Staedly : qualité plan eau et programmation	2014-2015	15 000,00 €	**7 500,00 €**	50%
Staedly - site internet	2015	à définir, inférieur à 50 000 euros	**2 000,00 €**	50%
Staedly - hypothèse haute suite faisabilité : installations d'HLL	2015 - 2016	à définir, supérieur à 50 000 euros	**106 700,00 €**	35%
signalétique touristique / cartographie	2016	45 000,00 €	**22 500,00 €**	50%
Staedly - Hypothèse haute suite faisabilité : travaux d'aménagement	2015 - 2016	à définir, supérieur à 50 000 euros	**106 700,00 €**	35%
étude et assistance relative au potentiel de développement des campings de Roeschwoog et de Gambsheim	2014	27 625,00 €	**8 290,00 €**	30%
Pays Rhénan : identité visuelle, site internet, déclinaison etc.	2015	25000	**12 500,00 €**	50%
aménagement espaces verts, rénovation / agrandissement (de 400 m2) du siège de la CdC Pays Rhénan	2016	1 260 000,00 €	**526 917,00 €**	50%
OCM - aide aux investissements (animation)	2015 - 2016	7 264,10 €	**3 632,05 €**	50%
OCM - aide aux investissements (aides directes)	2015 - 2016	28 124,00 €	**14 062,00 €**	50%

élaboration PLUI	2014	90 000,00 €	**18 000,00 €**	20%
parking du siège de la CdC Pays Rhénan	2016	40 000,00 €	**2 520,00 €**	10%
voirie ZA de Herrlisheim	2016	666 050,00 €	**88 118,42 €**	21%
voirie ZA de Soufflenheim	2014-2015	581 000,00 €	**91 507,50 €**	25%
élaboration d'un schéma intercommunal des circulations douces			**10 000,00 €**	
étude en vue de la réhabilitation de la piscine	2015	30 000,00 €	**15 000,00 €**	50%
travaux de rénovation ou construction de la piscine - bonification projet d'excellence	à partir de 2016	6 000 000,00 €	**157 658,92 €**	
travaux de rénovation ou construction de la piscine	à partir de 2016	6 000 000,00 €	**458 240,00 €**	32%
construction d'un club house au tennis intercommunal de Sessenheim	2014	98 699,00 €	**19 249,65 €**	27%
Projets d'intérêt local	2014 - 2016		**211 898,49 €**	
enveloppe pour des projets d'intérêt communautaire à définir	2015-2016		**89 526,11 €**	
TOTAL IMPACTANT LA CC DU PAYS RHENAN (hors communes)			**2 532 140,14 €**	

ANNEXES

Revue de presse (articles extraits des Dernières Nouvelles d'Alsace)

26 janvier 2014 – le Pays Rhénan opérationnel

29 mars 2014 – l'UPER en phase d'extension

20 avril 2014 – Louis Becker Président

5 juin 2014 – un franc succès

1er juillet 2014 – la nature sollicite les sens

19 juillet 2014 – alerte rouge aux moustiques

11 septembre 2014 – du neuf à la piscine de Drusenheim

21 octobre 2014 – les bienfaits d'une alimentation équilibrée

28 octobre 2014 – des jeunes créent une fresque

28 novembre 2014 – un avenir pour la raffinerie

28 novembre 2014 – une nouvelle taxe de séjour pour développer le tourisme

23 décembre 2014 – la redevance ordures ménagères va augmenter

le Pays Rhénan

Information de la Communauté de Communes

N°1 2015

AUENHEIM – DALHUNDEN – DRUSENHEIM – FORSTFELD – FORT-LOUIS – GAMBSHEIM – HERRLISHEIM – KAUFFENHEIM – KILSTETT – LEUTENHEIM NEUHAEUSEL – OFFENDORF – ROESCHWOOG – ROPPENHEIM – ROUNTZENHEIM – SESSENHEIM – SOUFFLENHEIM – STATTMATTEN

DANS CE NUMÉRO 1 ÉDITO 2 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SERVICE DES HABITANTS 3 LES ÉLUS DU PAYS RHÉNAN 4 DES PROJETS POUR NOTRE TERRITOIRE LES INFOS PRATIQUES

Née il y a tout juste un an, notre Communauté de Communes se construit pas à pas. Les 18 Communes qu'elle regroupe y travaillent comme elles l'avaient souhaité : main dans la main, tout en conservant chacune son identité et ses spécificités.

Toutes les ambitions de notre nouvelle structure poursuivent un triple but : le service aux habitants, l'appui aux communes et le développement économique. C'est ce dernier qui nous permet, notamment au travers de la gestion de 23 zones d'activités, de créer des emplois et de disposer des ressources pour mettre en œuvre des politiques au service des populations.

La situation économique nous oblige aujourd'hui à faire mieux avec moins. Il est indispensable que nos collectivités (Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental, etc.) évoluent dans leur gestion. Il est impératif qu'elles soient plus économes tout en gagnant en simplicité et en efficacité. Ces objectifs font bien sûr partie de nos priorités.

J'ai le plaisir d'ouvrir ce premier numéro de « Pays Rhénan », journal qui informera régulièrement les habitants sur notre travail commun. Je souhaite qu'il illustre la qualité des relations entre nos Communes et notre volonté partagée : agir dans la proximité, faire prospérer nos atouts, faire vivre et rayonner la culture rhénane qui nous est chère, car c'est elle qui nous réunit.

Louis Becker
Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

La Communauté de Communes au service des habitants

NOTRE COLLECTIVITÉ A ÉTÉ DOTÉE, PAR LES 18 COMMUNES QUI LA COMPOSENT, D'UN LARGE ÉVENTAIL DE COMPÉTENCES. LES COMPÉTENCES « ENFANCE ET JEUNESSE » ET « ANIMATION CULTURELLE » PERMETTENT D'AGIR DIRECTEMENT AU BÉNÉFICE DES HABITANTS.

ZOOM SUR DES SERVICES PHARES.

UN ACCUEIL CHALEUREUX AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - PARENTS (RELAIS)

Le Relais a bien des atouts : ce service public situé à Herrlisheim est tout à la fois un lieu d'information, d'animation, de rencontres et de professionnalisation. Il touche un nombre croissant d'assistantes maternelles et de parents dans la Communauté de Communes, preuve que la qualité de l'aide qu'il apporte est reconnue.

Les parents font notamment appel aux animatrices du Relais lorsqu'ils recherchent un mode de garde pour leurs enfants. Ils trouvent auprès d'elles les renseignements sur les différentes possibilités d'accueil (assistantes maternelles, crèches, périscolaire…) puis sur leurs droits et devoirs s'ils choisissent l'accueil individuel avec une assistante maternelle.

Le Relais est à leur service, mais aussi à celui des assistantes maternelles ou candidats à l'agrément, sur la durée. Il accompagne les uns et les autres pour toutes les questions relatives au contrat de travail, à la convention collective, au calcul de la mensualisation, aux congés payés, etc. Il contribue aussi à la professionnalisation des assistantes maternelles par le biais de soirées-rencontre ou journées de formation.

Il est enfin un lieu de rencontres, avec des ateliers d'éveil proposés aux 0-3 ans en petits groupes, qui permettent une approche tout en douceur de la vie collective, des sorties-visites, le « café parents-assistantes maternelles » tous les vendredis après-midi et des conférences et réunions le mardi soir, une fois par mois environ.

À NOTER
→ 350 assistantes maternelles bénéficient du service du Relais
→ Depuis septembre 2014, 83 enfants ont participé à des activités d'éveil

zoom Pour mettre en œuvre les différentes compétences, les services de la Communauté de Communes comptent 25 agents et sont organisés en deux pôles :

→ le pôle aménagement-économie regroupe les services aménagement, urbanisme, technique, environnement, développement économique, commercial et touristique mais aussi les services extérieurs que sont le camping du Staedty à Roeschwoog, la piscine de Drusenheim et l'Espace Sportif, Culturel et de Loisirs (ESCAL) à Dalhunden.

→ le pôle finances-ressources-services aux habitants comprend les services administratifs ainsi que le Relais Assistantes Maternelles Parents (RAMP).

De nouvelles embauches ont eu lieu à l'automne 2014 : une animatrice du RAMP, un développeur économique, un urbaniste, un directeur du pôle finances-ressources-services aux habitants et une assistante du pôle aménagement-économie.

Journal intercommunal distribué en boite aux lettres en janvier 2015

DNA 26 janvier 2014

PAYS RHÉNAN FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le Pays rhénan opérationnel

La nouvelle intercommunalité, issue de la fusion des communautés de communes de l'Espace rhénan, Gambsheim-Kilstett, Rhin-Moder et de l'Uffried, a tenu son premier conseil mercredi soir au Pôle culturel de Drusenheim. Sans surprise, Louis Becker, maire de Herrlisheim et conseiller général, a été élu président du Pays rhénan.

Les élus ont élu le président et les vice-présidents. Ici Louis Becker, le maire de Herrlisheim, élu à la majorité président du Pays Rhénan. PHOTO DNA

La communauté de communes du Pays rhénan créée au 1er janvier 2014 est dorénavant opérationnelle. La première réunion de cette intercommunalité, issue de la fusion de l'Espace rhénan, de Gambsheim-Kilstett, Rhin-Moder et de l'Uffried, a permis, mercredi soir à Drusenheim, d'élire le président et les vice-présidents qui siégeront jusqu'aux prochaines élections municipales (*).

Ce scrutin n'a pas réservé de surprise. D'entrée de jeu, certains élus s'étaient d'ailleurs assis à des emplacements symboliques. On retrouve ainsi au centre de l'assemblée le maire de Herrlisheim et vice-président du conseil général Louis Becker. Candidat pressenti pour le poste de président, il a été en charge de la coordination de la phase préparatoire de la fusion. Autour de lui, quelques-uns des futurs vice-présidents.

Louis Becker élu avec 36 voix sur 39

En tant que doyen d'âge, c'est Laurent Mockers, maire de Dalhunden, qui a présidé le début de la réunion. Il tint d'ailleurs à rendre un « vibrant hommage » à Louis Becker « pour son implication constructive et conciliante ». Ne tarissant pas d'éloges, il a salué un « homme intègre, un homme d'expérience, un homme de consensus » qui « n'a pas ménagé sa peine pour écouter, discuter, échanger, argumenter, proposer des solutions, lors des divers débats, dans l'intérêt général de nos concitoyens respectifs ». Et c'est pourquoi, poursuit-il, « je propose Louis Becker au poste de président de la communauté du Pays rhénan ».

Une proposition immédiatement acceptée par l'intéressé et qui reçoit l'approbation de la quasi-intégralité des conseillers, puisque Louis Becker est élu président à la majorité par 36 voix sur 39.

Seule une voix discordante se fait entendre, celle de Pierre Harnist, adjoint au maire de Roeschwoog. « Considérant votre absence de soutien aux habitants de l'Uffried qui se sont mobilisés pour le maintien de la perception à Roeschwoog, votre absence d'intervention auprès des autorités compétentes [...] je pense que votre vision du territoire n'est pas la bonne et je ne peux apporter mon soutien à votre candidature », indique-t-il à Louis Becker.

1/2

Inquiétudes du côté des petites communes de l'Uffried

Pour rappel, la trésorerie de Roeschwoog a été fermée le 1er janvier 2014. Fin septembre, une centaine de personnes s'étaient rassemblées pour demander son maintien. L'appel à la manifestation avait été lancé par le maire Michel Lorentz, seul élu à s'être positionné contre la fusion des communautés de communes (**).

Avant d'enchaîner avec l'élection des vice-présidents, les élus doivent se mettre d'accord sur leur nombre. René Bondoerffer, maire de Stattmatten, propose, afin d'alléger les finances, d'élire quatre vice-présidents et non sept, comme suggéré par Louis Becker. « Cela nous coûtera 64 000 € contre 109 000 €. Les 40 000 € pourraient alors être utilisés pour des projets ou pour embaucher des techniciens », souligne-t-il. Un argument qui n'est finalement pas retenu.

Comme proposé par le président fraîchement élu Louis Becker, Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim et ancien président de Gambsheim-Kilstett, est ainsi élu 1er vice-président ; Robert Heimlich, maire de Forstfeld et ancien président de l'Uffried, 2e vice-président ; Robert Metz, maire de Sessenheim et ancien président du Rhin-Moder, 3e vice-président ; Jacky Keller, maire de Drusenheim, 4e vice-président ; Camille Scheydecker, maire de Soufflenheim, 5e vice-président ; Denis Hommel, maire d'Offendorf, 6e vice-président. Pour le 7e vice-président, Louis Becker décide de ne faire aucune proposition. Ils sont deux élus à faire acte de candidature : Gilbert Rinckel, maire de Roppenheim, et Gérard Janus, maire de Fort-Louis (Uffried). Tandis que le premier met en avant son expérience dans la gestion d'un pôle économique majeur, son investissement dans la création du centre commercial The Style Outlets, le second se veut être le « représentant des petites communes comme celle de Fort-Louis ».

Appel à l'unité

À l'issue du vote, Gilbert Rinckel est élu avec 28 voix contre 10 pour Gérard Janus. Il tend alors la main à son concurrent. « Je m'engage à ce que la tension dans l'Uffried perçue ce soir ne subsiste pas », promet-il.

Chacun des vice-présidents a appelé, comme lui, à l'unité. Pour Robert Metz, par exemple, le Pays rhénan est « une grande famille qui va œuvrer pour créer un espace commun où l'intérêt commun de toutes les communes sera l'objectif numéro un ». Louis Becker s'est voulu lui aussi rassurant : « Je présiderai dans un esprit de collégialité en m'appuyant sur tous les élus présents, qu'ils soient issus des grandes ou des petites communes ».

La nouvelle ComCom en bref

La nouvelle communauté de communes a son siège à la villa Wenger de Drusenheim. Elle reroupe 18 communes, soit 35 000 habitants. Ses compétences sont : enfance et jeunesse, aménagement du territoire, développement économique, environnement, tourisme, équipements sportifs, animation culturelle et coopération transfrontalière.

Son bureau est constitué du président Louis Becker, des vice-présidents Hubert Hoffmann, Robert Heimlich, Robert Metz, Jacky Keller, Camille Scheydecker, Denis Hommel, Gilbert Rinckel ainsi que des assesseurs Joseph Ludwig, Laurent Mockers, Gérard Janus, Rémy Bubel, Francis Laas, Gérard Lehmann, Clément Philipps, Michel Lorentz, Robert Mosser et René Bondoerffer.

(*) Pour la première fois en France, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct, lors des élections municipales de mars, au moyen d'une liste dédiée, pour les communes de plus de 1 000 habitants. Pour celles de moins de 1 000 habitants, l'ancien système prévaut. Une fois les conseillers communautaires du Pays rhénan élus, ils procéderont à l'élection des nouveaux président et vice-présidents pour six ans.

(**) Michel Lorentz invoquait un problème structurel. « Au sud, expliquait-il dans nos colonnes (lire les DNA du 20 mars 2013), elle se compose de gros bourgs péri-urbanisés assez grands pour gérer un certain nombre de compétences au niveau communal et qui n'ont pas le même besoin d'intercommunalité qu'au nord. Car au nord, ce sont des villages ruraux trop petits pour répondre aux seules attentes de leurs administrés. »

2/2

DNA 29 mars 2014

PAYS RHÉNAN COMMERÇANTS ET ARTISANS

L'Uper en phase d'extension

L'Uper (Union des professionnels de l'espace rhénan) se calque sur le nouveau territoire de la communauté de communes du Pays rhénan.

Depuis le 1er janvier dernier, la communauté de communes du Pays rhénan s'étend sur 18 communes (de Kilstett au sud, à Roppenheim au nord) ; l'Uper (Union des professionnels de l'espace rhénan) se calque sur ce nouveau découpage et, fort de son expérience, propose à l'ensemble des commerçants et artisans ainsi que les prestataires de services de rejoindre ses rangs afin de fédérer l'ensemble des métiers de l'artisanat et du commerce.

Les objectifs de l'Uper : promouvoir et faire connaître le savoir-faire du commerce et de l'artisanat de proximité ; favoriser le développement économique du pays rhénan ; représenter l'ensemble des commerçants artisans et prestataires de services de la communauté de communes du pays rhénan ; tisser les liens privilégiés entre les acteurs économiques afin de favoriser et stimuler le dynamisme de l'activité économique du secteur ; participer aux réflexions et projets en lien avec les collectivités territoriales.

À ce jour, l'Uper compte une centaine de membres qui, au quotidien, remplie son rôle de lien économique et social au niveau de ses communes. Ainsi, l'Uper a organisé et participé à diverses opérations d'envergure nationale, mais également au niveau régional ce qui représente le cœur des activités : journée nationale du commerce et de l'artisanat de proximité (attribution du label officiel « Commerce de proximité dans la ville »), marchés de Noël et de Pâques, trophée de l'accueil, édition des magazines « Proche de vous » distribués dans la communauté de communes, animations et jeux de grattage ou tirage au sort (Pâques, fête des Mères, fête des Pères, JNCP, Noël), collecte de jouets au profit d'une association locale…

L'Uper invite l'ensemble des acteurs économiques du Pays rhénan à son assemblée générale qui aura lieu lundi 31 mars à l'Escal, rue de la Moder à Dalhunden, à 20 h, afin de présenter les projets de 2014-2015, avec en point d'orgue l'organisation d'une exposition-salon qui aura lieu au printemps 2015.

Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la réunion, qui permettra un moment d'échange et de convivialité.

Pour une bonne organisation de la réunion, il est recommandé de s'inscrire contact@uper.fr

DNA 5 juin 2014

ROESCHWOOG LE 7E MARCHÉ AUX PUCES - ROESCHWOOG

Un franc succès

Le soleil, la notoriété et plus certainement le talent des organisateurs ont fait que ce 7e marché aux puces de Roeschwoog s'installe définitivement dans les événements incontournables de la vie sociale de l'Uffried.

De nombreux visiteurs et acheteurs ont flâné autour des stands bien achalandés de ce 7 e marché aux puces de Roeschwoog. PHOTO DNA

En ce dimanche 1er juin , dès les premières lueurs de l'aube, un flot de voitures a commencé à investir le quartier de la MOC à Roeschwoog où se tenait le marché aux puces.

Chaque exposant avait certainement l'espoir d'obtenir un emplacement stratégiquement bien placé. Parmi eux se sont glissés quelques connaisseurs à l'affût de la pièce rare à ne pas laisser filer. Tout le monde a été peu ou prou satisfait, les organisateurs avaient bien préparé leur manifestation et réussirent à placer les 100 exposants sur 780 m de ligne de stand (150 m de plus que l'an dernier).

Un ingénieux triporteur

La déambulation à travers les rues du quartier avait été rendue des plus agréable par l'installation de stands tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ou des deux, aux endroits propices. Ainsi, la multitude des choses exposées, souvent de très belle qualité, ne donnait pas un effet d'entassement. Certains exposants avaient même pris soin de donner un côté esthétique à leur installation, ce qui attira immanquablement l'attention des chalands.

La matinée avait été propice aux affaires, avec une pointe vers les 11 h et bien des vendeurs affichaient leur satisfaction à l'heure du déjeuner. D'ailleurs des grillades, saucisses, gâteaux attendaient les visiteurs désireux de se restaurer sur place à l'ombre des platanes.

À ceux qui ne pouvaient pas ou ne voulaient pas se déplacer, un ingénieux triporteur, faisant sa ronde dans les allées du marché, proposait boissons et sandwichs. Une très belle et efficace organisation qui s'appuie sur une équipe de jeunes de 13 à 17 ans !

Encadrés par Sylvie Lienhardt et Jonathan Laub, les coaches de l'Animation Jeunesse du Pays Rhénan de la FDMCJ 67, ils étaient tous là, dès l'aube, chacun à son poste.

Une grande paella

Pour les animateurs et les jeunes, cette manifestation est un moment fort, surtout pour ces derniers, qui sont appelés à s'impliquer dans un événement local, une façon d'entrevoir pour eux à terme une citoyenneté plus active.

Ils étaient d'autant plus impliqués, que les bénéfices de cette journée participeront au financement des séjours organisés cet été.

1/2

DNA 26 avril 2014

PAYS RHÉNAN INSTALLATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Louis Becker président

La séance d'installation de la nouvelle assemblée issue des élections municipales s'est tenue mercredi soir au Pôle culturel de Drusenheim. Louis Becker, maire de Herrlisheim et conseiller général, a été reconduit en tant que président.

On prend les mêmes et on recommence. Sans surprise, les membres de l'exécutif élus en janvier suite à la création de la communauté de communes du Pays rhénan (CCPR) ont tous été réélus mercredi soir. Après la « nouvelle donne » des élections municipales, les représentants des 18 communes du Pays rhénan étaient de nouveau appelés à glisser leurs bulletins dans l'urne afin de désigner le président et les vice-présidents de l'intercommunalité qui siégeront durant les six années à venir.

Seul en lice, Louis Becker, maire de Herrlisheim, a été élu président à la majorité avec 33 voix sur 39 (5 bulletins blancs). « Nous avons déjà beaucoup travaillé depuis début janvier », a-t-il souligné, évoquant une séance budgétaire « marathon » (lire l'encadré). Dans un contexte de « baisse sensible des dotations de l'État », le président invite à « rationaliser et à mutualiser les moyens ». « Le travail qui nous attend est très important et les moyens seront rares. Nous devrons faire des choix d'investissement et ce, dans un nouvel esprit intercommunal. »

Scrutin serré entre Robert Heimlich et Michel Lorentz

Pour ce faire, Louis Becker s'appuiera sur tous les élus présents et notamment les nouveaux vice-présidents. Les candidats proposés pour les sept postes ont tous été élus sans anicroche. À l'exception de Robert Heimlich, maire de Forstfeld qui, pour le poste de 2e vice-président en charge des Finances et des ressources humaines, avait un concurrent en la personne de Michel Lorentz, maire de Roeschwoog. Opposant de la première heure à cette grande fusion, ce dernier a assuré vouloir désormais « mettre tout en œuvre pour que cette comcom réussisse et se développe ». « Dans un contexte de restriction budgétaire, j'aurai à cœur de maîtriser les dépenses en cohérence avec ce qu'attendent nos administrés », a-t-il déclaré avant que Robert Heimlich ne lui emboîte le pas — « c'est à nous de bien travailler ensemble pour construire cette belle communauté de communes » — et rappelle, sous forme de pique lancée à son opposant, que « toutes les communes se sont, dès la première minute, exprimées en faveur de cette fusion à l'exception de Roeschwoog ». Dans un scrutin très serré et une tension palpable entre les deux élus, le maire de Forstfeld a été élu avec 19 voix, contre 15 voix pour Michel Lorentz (4 bulletins blancs).

Deux autres candidats étaient également en lice pour le poste de 7e vice-président. C'est Joseph Ludwig, maire d'Auenheim, qui a été élu avec 23 voix au détriment de René Stumpf, nouveau maire de Roppenheim (11 voix). En janvier dernier, le poste avait été attribué à Gilbert Rinckel, à l'époque maire de Roppenheim, avec 28 voix contre 10 pour son opposant de l'Uffried Gérard

1/2

Janus.

Les autres vice-présidents, seuls en lice, ont tous été élus. Hubert Hoffmann, maire de Gambsheim et ancien président de Gambsheim-Kilstett, a été élu 1er vice-président (32 voix, 6 bulletins blancs). Il sera chargé des équipements culturels et sportifs, de la voirie d'intérêt communautaire, des transports et de la mobilité.

Robert Metz, maire de Sessenheim et ancien président du Rhin-Moder, a été élu 3e vice-président en charge de la protection et de la mise en œuvre de l'environnement, banque de matériel et mutualisation (32 voix, 6 blancs).

Jacky Keller, maire de Drusenheim, 4e vice-président chargé du développement économique (zones d'activités intercommunales) avec 27 voix (6 blancs). Camille Scheydecker, maire de Soufflenheim, 5e vice-président en charge du développement touristique et du commerce et de l'artisanat avec 31 voix (7 blancs).

Et enfin, Denis Hommel, maire d'Offendorf, 6e vice-président en charge de l'aménagement de l'espace (31 voix, 7 blancs).

La soirée s'est poursuivie par l'élection des 18 membres du bureau, le vote des indemnités brutes de fonction du président (2 565,99 €) et des vice-présidents (940,10 €) (4 abstentions) ; la désignation des délégués auprès du Smieom (à l'unanimité), du syndicat mixte du SCOT de la Bande rhénane nord (à l'unanimité), de l'établissement public foncier du Bas-Rhin (à l'unanimité) et de l'Association pour le développement de l'Alsace du Nord (à l'unanimité).

Prochaine réunion du conseil de communauté de communes du Pays rhénan au Pôle culturel de Drusenheim mardi 20 mai à 19 heures.

2/2

DNA 12 juillet 2014

SOUFFLENHEIM UNE SORTIE DÉCOUVERTE ORGINALE

La nature sollicite les sens

Dimanche 22 juin, il y avait une sortie à ne pas manquer : « Destination nature ». Se déroulant cette année à Soufflenheim, cette manifestation a permis aux amoureux de la nature, ou encore aux familles et groupes d'amis, de passer une après-midi agréable en plein air.

Organisé par le Collectif Nature, l'événement « Destination Nature » a pour objectif de faire découvrir la nature locale à tous, petits et grands. Cette dynamique regroupe des acteurs locaux engagés en faveur de l'environnement sous l'impulsion du service Animation jeunesse de la Communauté de communes du Pays rhénan. L'événement, qui change chaque année de lieu et thématique, gagne en notoriété locale.

Des promenades thématiques animées par des accompagnateurs

Pour sa sixième édition, Destination nature a choisi de dresser son camp au refuge de la Wasenmühle à Soufflenheim. Un cadre magnifique, au cœur de la forêt, qui a attiré plus de 200 personnes. Beaucoup de familles mais aussi de simples promeneurs venus à vélo ont ainsi découvert la thématique « La nature dans tous les sens » déclinée à travers des ateliers, des expositions ou encore des promenades thématiques animées par des accompagnateurs. Avec le parcours des aventuriers, les promeneurs se sont également intéressés au milieu aquatique, aux oiseaux et à la lutte contre les moustiques avant de se lancer dans une promenade en canoë, une course d'orientation ou encore un parcours sensoriel.

Un partenariat réussi

1/2

L'autre séjour invite à découvrir la Croatie du 14 au 24 août. L'hébergement aura lieu en auberges de jeunesse. Le programme est encore en préparation avec le groupe (inscription encore possible).

Par ailleurs, les jeunes pourront faire part de leurs envies et construire des projets avec Sylvie, animatrice jeunesse, durant tout l'été.

En attendant ces rendez-vous de l'été, les animateurs proposent aux jeunes une sortie à Strasbourg pour la Fête de la musique (le 21 juin) et à tous les gourmands une soirée paëlla le 28 juin (à Soufflenheim).

Contacts et infos : ✆ 06 29 35 04 30/animationjeunesse@cc-paysrhenan.fr

2/2

DNA 19 juillet 2014

ROESCHWOOG ENVIRONNEMENT - ROESCHWOOG

Alerte rouge aux moustiques

Suite à la montée des eaux du Rhin, les équipes de démoustication sont entrées en action. Des volontaires pulvérisent les grandes flaques et les mares avant l'éclosion des larves.

Les équipes de démoustication sont entrées en action entre le Rhin et la Moder. Il ne leur reste que peu de temps pour juguler l'invasion des petites bêtes dont la présence peut se révéler très vite désagréable.

À la jauge de Lauterbourg, le niveau du Rhin a atteint les 5 mètres, lundi 7 juillet. Le service de lutte contre les moustiques du Syndicat intercommunal à vocation unique, basé à Lauterbourg, est entré en action. La responsable Françoise Pfirsch et la biologiste Christelle Bender ont activé leurs réseaux pour trouver des volontaires afin d'intervenir.

C'est au stade larvaire que la lutte est la plus efficace

À Roeschwoog, à quelques encablures des bords du Rhin, c'est Jean-Jacques Merkel, un passionné de la nature, qui s'en charge. Les équipes d'intervention sont chargées de sillonner un secteur, surveillant les zones humides, les mares occasionnelles et les flaques.

Vendredi 11 juillet, le niveau du Rhin a frôlé les 6,5 mètres. Il n'y avait plus de temps à perdre. L'eau provenant de débordements ou des montées de la nappe, s'est installée un peu partout, dans le moindre trou. Les œufs de moustiques étaient prêts à éclore, donnant des larves qui, à leur tour, se transforment et colonisent les alentours.

Il ne restait que quatre jours aux équipes pour traiter les différentes zones. Après, il n'y aurait plus rien à faire, si ce n'est subir les attaques d'insectes. C'est, en effet, au stade larvaire que la lutte est la plus efficace.

La stratégie consiste à les éliminer, en ajoutant dans l'eau du BT (bacillus thuringiensis), un bacille que les équipes assurent « totalement inoffensif pour la plupart des êtres vivants, mais toxique pour les larves de moustiques ».

Ils comptent les larves

En période d'alerte, les « applicateurs » font le tour des endroits stratégiques qu'ils connaissent de longue date. Ils prélèvent de l'eau pour compter les larves puis pulvérisent, éventuellement, du BT sous forme de granules qui se dissolvent dans l'eau. Ce travail, n'est pas aussi simple qu'il y paraît et exige de la force physique, une bonne dose de perspicacité et, bien sûr, l'amour de la nature.

1/2

La progression dans les bois luxuriants de la bande rhénane — une véritable jungle —, peut se révéler difficile. Si la végétation devient impénétrable ou si le niveau d'eau est trop élevé, les responsables font appel à l'hélicoptère. Celui-ci intervient à la fois du côté français et du côté allemand, la lutte de part et d'autre du Rhin est la même et bien plus efficace si elle est concordante.

Les « applicateurs » allemands disposent de bien plus de moyens puisqu'ils couvrent une zone allant de Mayence jusqu'au Kaiserstuhl. Le problème avec l'hélicoptère est d'arriver à envoyer le produit jusqu'au sol, sans qu'il se disperse dans les airs ou reste sur les feuilles des arbres. La solution consiste alors à congeler l'insecticide et à envoyer une pluie de petits grêlons sur la zone à traiter.

2/2

DNA 11 septembre 2014

PAYS RHÉNAN

Du neuf à la piscine de Drusenheim

Actuellement fermée pour vidange et travaux d'entretien, la piscine de Drusenheim rouvrira ses portes dimanche 14 septembre.

Les principales nouveautés de la rentrée sont les horaires de l'école de natation et la proposition d'une nouvelle activité. Conséquence de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, à partir du 17 septembre les cours de l'école de natation sont déplacés au mercredi après-midi de 13 h 30 à 16 h selon le niveau. La piscine ouvrira désormais au public à 16 h le mercredi. Des séances d'aquacycling et d'aquajumping seront proposées le mardi soir et le samedi après-midi. Le vélo dans l'eau est adapté à tous, diabétiques, asthmatiques, non nageurs, personnes en surpoids ou âgées, etc. Ce sport d'endurance permet de travailler le système cardio-vasculaire et procure un massage drainant excellent pour la circulation sanguine. Ces activités seront présentées le 14 septembre à 10 h.

2, rue de Dalhunden, à Drusenheim. Tel : ✆ 03 88 53 31 70. Ouverture mardi, mercredi et jeudi, 16 h-19 h ; vendredi, 16 h-21 h ; dimanche, 9 h 30-12 h 30. Adultes : 3,20 €, étudiants : 2,20 €, enfants : 1,80 €.

DNA 21 octobre 2014

HERRLISHEIM SANTÉ

Les bienfaits d'une alimentation équilibrée

Une soirée d'échanges autour du thème de l'alimentation a été organisée dernièrement à Herrlisheim.

La naturopathe Esther Schmitt (debout, à gauche), a animé les deux soirées sur le thème de l'alimentation des tout-petits. DOCUMENT REMIS

Une quarantaine de professionnels — des assistantes maternelles et l'équipe du multi-accueil — ainsi qu'une dizaine de parents ont passé deux soirées avec Esther Schmitt, naturopathe, venue donner son éclairage sur le thème de l'alimentation des tout-petits, mercredi 8 et jeudi 9 octobre.

Ces réunions étaient organisées en partenariat entre le Relais d'assistantes maternelles et le multi-accueil du Pays Rhénan dans le cadre de la Semaine du goût. Elles ont permis d'évoquer la place de l'alimentation dans notre vie de tous les jours et, plus particulièrement, dans celle du jeune enfant.

Plaisir de manger

En effet, chez les enfants, la période 0 et 6 ans est une phase de croissance et d'apprentissage alimentaire intense. Cette période, où se fixent des repères qui resteront à l'âge adulte, est le bon moment pour leur apprendre le plaisir de manger au quotidien.

L'alimentation, centre des préoccupations des parents et des professionnels, a été traitée dans une approche qui se voulait être plus naturelle et complémentaire aux informations données dans le cadre pédiatrique.

Esther Schmitt a appuyé, tout au long de son exposé, la nécessité d'une alimentation équilibrée et diversifiée, enrichie en fruits et légumes mais aussi en céréales et produits laitiers de toutes sortes. Elle a réussi à susciter la curiosité de son public en mettant à disposition des recettes originales à base de produits peu connus comme le millet, le petit épeautre, le lait de riz, le lait d'avoine, le tofu, la poudre de caroube, l'huile de lin ou encore l'huile de cameline.

Pour clôturer ces deux rencontres, l'équipe du relais d'assistantes maternelles et le cuisinier du multi-accueil, Claude Risch, ont invité les participants à déguster des recettes proposant des ingrédients alternatifs à l'œuf et au gluten. Par exemple, les crêpes réalisées avec de la farine de pois chiche et la crème au chocolat préparée sans œuf, ni sucre mais à base de tofu soyeux et de lait de riz ont suscité de belles découvertes gustatives.

DNA 28 octobre 2014

NEUHAEUSEL

Des jeunes créent une fresque sous le préau de l'école maternelle

Des jeunes graffeurs ont réalisé une fresque à l'école maternelle de Neuhaeusel, dans le cadre des activités de loisirs des vacances de la Toussaint.

Les graffeurs devant leur fresque sur le thème du voyage à travers le monde. PHOTO DNA 8 jeunes graffeurs ont réalisé une fresque à l'école maternelle de Neuhaeusel. PHOTO DNA

Avec l'aide de Florent, animateur et artiste graffeur, huit jeunes ont réalisé une fresque sous le préau de l'école maternelle de Neuhaeusel, du lundi 20 au mercredi 22 octobre dernier.

« Le maire de la commune nous a contactés, suite à la session que nous avions réalisée cet été à Soufflenheim, et nous a proposé de lancer un projet sur le mur du préau de l'école », explique Florent.

Tout en découvrant et en se perfectionnant à l'art de manier la bombe de peinture, les jeunes ont ainsi réalisé une fresque artistique de qualité. Le thème avait été choisi au préalable, lors d'une discussion avec les élus locaux et la directrice de l'école.

Cette année, les écoliers « voyagent à travers le monde », alors la fresque reprend ce thème. « La commune a vraiment soutenu le projet, en apportant les moyens nécessaires et en accueillant les jeunes pendant trois jours dans la salle des fêtes du village » — ils mangeaient ensemble avec les animateurs et pouvaient dormir sur place, pour vivre ainsi une vraie aventure collective.

En attendant le carnaval de Roppenheim

En parallèle, un autre groupe de jeunes a commencé la préparation de son char pour la cavalcade de Roppenheim qui aura lieu en février. La création des costumes et les plans du char sont bien entamés.

Au final, une vingtaine de jeunes ont participé activement aux animations proposées par le service « animation jeunesse » de la Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC 67) du Pays Rhénan, à Neuhaeusel.

1/2

« C'est une expérience de courte durée, mais ô combien riche en épanouissement pour les jeunes », souligne Jonathan, l'animateur et coordinateur,

2/2

DNA 28 novembre 2014

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN - ANCIENNE RAFFINERIE DE DRUSENHEIM-HERRLISHEIM

Un avenir pour la raffinerie

Lors de sa dernière réunion, la communauté de communes du Pays rhénan a annoncé qu'une « nouvelle étape » avait été franchie concernant le site de l'ancienne raffinerie de Drusenheim-Herrlisheim, laissé en déshérence depuis trente ans. Le projet de plateforme départementale d'activités pourrait enfin voir le jour dans les années à venir.

Une fois l'achat conclu, il faudra compter au moins trois ans, entre les études et les travaux, pour rendre le site opérationnel. PHOTO – archives DNA

Trente ans après son arrêt, la raffinerie de Drusenheim-Herrlisheim pourrait enfin connaître un nouveau sort. Celui que lui avaient réservé, en 2008, les élus locaux et le Département : être reconvertie en plateforme départementale d'activité.

Depuis, le dossier était resté dans les cartons. Total, actionnaire à 2/3 du site, ayant été, selon Jacky Keller, maire de Drusenheim et vice-président chargé du développement économique, « refroidi » par l'annulation, en 1996, de la vente à la société Foncière du bassin rhénan (FBR), qui s'était rétractée après avoir constaté que le terrain était pollué.

Il aura fallu attendre huit ans de lourds travaux de dépollution prescrits par arrêté préfectoral en 1997, pour que les terrains soient complètement purgés. Sur les 330 hectares du site, entre 120 et 150 hectares étaient devenus aménageables.

Les discussions sur le devenir du site n'avançant pas, les maires de Drusenheim et de Herrlisheim (Jacky Keller et Louis Becker) sont même allés jusqu'à solliciter par courrier un rendez-vous avec la direction de Total. Mais rien n'y fit. « Total n'était pas à l'écoute, pas prêt à vendre », se rappelle l'élu.

Bien d'autres discussions suivront pour tenter de « trouver des solutions ». La dernière en date semble enfin avoir porté ses fruits puisqu'« une nouvelle étape a été franchie », a annoncé en fin de séance du conseil communautaire Jacky Keller. « Lors d'une réunion, le 14 novembre dernier avec les différents partenaires, le propriétaire a dit souhaiter parvenir à un accord de cession des terrains à l'intercommunalité. La prochaine étape sera de faire une proposition d'achat et de nous mettre d'accord sur un prix », a annoncé l'élu, précisant que les négociations pourraient avoir avancé d'ici six mois. Un prix que Louis Becker, président de la comcom, espère « acceptable ».

D'autant que d'importants travaux d'aménagement du site devront ensuite être engagés (voirie, eau, assainissement, éclairage, desserte...) pour reconvertir la zone en plateforme départementale d'activités, soit un investissement estimé à 33 millions d'euros. « L'idée, en industrialisant ce site, ce n'est pas de gagner de l'argent mais d'arriver à l'équilibre », a souligné Jacky Keller.

Restera, ensuite, à vendre les terrains. Ce qui ne devrait pas être bien difficile étant donné qu'il reste d'après lui « peu de foncier disponible, une dizaine d'hectares ». « Soit les zones existantes sont pleines, soit les terrains sont trop petits », a-t-il précisé, mettant par ailleurs en exergue la situation géographique du site, « à l'écart des habitations et avec un accès direct à l'autoroute et au Rhin ».

Les élus espèrent donc, avec cette nouvelle zone d'activités, attirer les industriels en quête de localisation performante et, partant, inciter les travailleurs à rester de ce côté-ci du Rhin. « Notre

1/2

but, c'est de proposer des terrains attractifs, bien situés et aménagés, à des prix compétitifs. Pour cela, nous devrons être créatifs. »

Une annonce qui a toutefois suscité des interrogations. « Étant donné le projet d'aménagement de l'ancienne raffinerie de Reichstett en zone d'activités économiques annoncé par la CUS, est-ce qu'on ne risque pas de se faire doubler ? » a interrogé Mireille Haasser, adjointe à Soufflenheim. « Dépolluer et démanteler le site de Reichstett prendra du temps, au moins 5-6 ans. D'ici là, nous aurons des terrains à vendre, a répondu Jacky Keller, qui estime aussi que « L'Alsace peut supporter deux plateformes ». « Il faudra probablement une vingtaine d'années pour remplir le site, mais vu la conjoncture, l'important, c'est d'avoir du foncier disponible pour apporter du dynamisme dans la région. »

2/2

DNA 28 novembre 2014

Une nouvelle taxe de séjour pour développer le tourisme

Parmi les points à l'ordre du jour de cette séance communautaire figurait l'instauration d'une taxe de séjour. Son objectif, entre autre : développer les actions touristiques sur le territoire et augmenter le nombre de touristes.

Grâce à la taxe de séjour instaurée depuis 2004, la commune d'Offendorf a pu développer des actions dans le domaine du tourisme. PHOTO DNA – FRANCK KOBI

La communauté de communes du Pays rhénan, dotée de la compétence tourisme depuis sa formation le 1er janvier 2014, a décidé lundi de mettre en place une taxe de séjour, comme le pratiquait déjà la commune d'Offendorf depuis 2004 (*).

« En vertu du principe d'égalité, le même traitement doit donc être appliqué à toutes les communes », a indiqué Camille Scheydecker, vice-président chargé du développement touristique au sein de la comcom.

Les objectifs sont multiples : « Améliorer les moyens de financement du développement touristique local, permettre au territoire de développer ses services en terme de promotion touristique d'intérêt intercommunal et augmenter le nombre de touristes sur le territoire et donc le chiffre d'affaires des hébergeurs », a-t-il listé. La taxe additionnelle (10 %) du conseil général du Bas-Rhin instaurée le 1er janvier 2014 sera incluse.

Les tarifs sont fixés en fonction du nombre d'étoiles (5 étoiles : 1,65 € ; 4 étoiles : 1,50 € ; 3 étoiles : 1 € ; 2 étoiles : 0,80 € ; 1 étoile : 0,60 € ; non classé : 0,50 € ; camping 3 étoiles : 0,50 € ; camping 2 étoiles et port : 0,22 €). Une procédure d'accompagnement sera mise en place à partir du 1er janvier 2015 pour l'ensemble des hébergeurs et à compter du 1er avril, ces derniers devront déclarer leurs nuitées tous les mois.

« Comment le texte va-t-il s'appliquer pour les sédentaires qui vivent en camping toute l'année ? Comment pourra-t-on vérifier s'ils sont présents ou pas ? » a interrogé Michel Lorentz, maire de la commune de Roeschwoog où se trouve le camping du Staedly (géré par la comcom).

« Cette taxe ne pourra pas s'appliquer de la même manière pour tout le monde, entre ceux qui restent trois mois et ceux qui restent à l'année.

Il faudra de la souplesse. Les hébergeurs devront jouer le jeu, a répondu Camille Scheydecker. Il faudra également informer sur ce que l'on va faire avec cette taxe. »

À Offendorf par exemple, le maire Denis Hommel a expliqué que grâce aux 10-12 000 euros rapportés chaque année par cette taxe — principalement grâce à l'activité du port —, « des actions dans le domaine du tourisme ont pu être menées ».

« Nous aurons des dépenses dans le tourisme étant donné que l'on subventionne les offices de tourisme. Il faut bien des rentrées si nous ne voulons pas augmenter les impôts », a-t-il conclu.

Les deux conseillers de la commune de Roeschwoog se sont abstenus.

Le maire de Roeschwoog a également profité de cette séance pour dénoncer tour à tour « des comptes rendus du conseil communautaire qui ne font apparaître aucuns débats » et « ne retranscrivent pas les choses telles qu'elles ont été dites », des points abordés en séance « non inscrits à l'ordre du jour » ou encore le manque de concertation préalable concernant des projets structurants pour l'intercommunalité.

Des remarques que Louis Becker a dit prendre en compte. Michel Lorentz a par ailleurs signalé que, « conformément à la loi, un règlement intérieur aurait dû être voté dans les six mois après les élections. Ce sont les règles de base de la démocratie ! », s'est-il indigné.

(*) La taxe de séjour a été instaurée par la loi du 13 avril 1910, pour permettre aux collectivités de, notamment, « développer l'offre touristique du territoire, promouvoir la destination ».

1/2

2/2

DNA 23 décembre 2014

PAYS RHÉNAN - CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La redevance des déchets ménagers va augmenter

Les élus du Pays rhénan ont voté à l'unanimité l'augmentation du prix de la redevance incitative proposé par le Smieom. Bien que rejeté par leurs homologues bischwillerois, le nouveau tarif sera appliqué dès le 1er janvier 2015.

L'augmentation du tarif de la redevance servira à financer les travaux d'agrandissement de la déchetterie de Bischwiller. PHOTO DNA – FRANCK KOBI

Avec cinq points à l'ordre du jour, le menu de fin d'année du conseil communautaire du Pays rhénan était certes léger, mais avec la redevance incitative des ordures ménagères comme plat principal, il s'annonçait costaud. Après plus d'une demi-heure de débat, les élus ont d'ailleurs frôlé l'indigestion. D'autant que parmi eux, ils étaient dix-sept, membres du Smieom (syndicat mixte intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères), à avoir enchaîné une dizaine de réunions sur le sujet. Mais tous, au final, ont approuvé les observations du « chef de rang » Louis Becker : « Si nous voulons de meilleurs services et moins de désordre, il faut payer plus », a-t-il martelé.

Ainsi, contrairement à leurs homologues de la communauté de communes de Bischwiller et environs, les élus du Pays rhénan ont validé à l'unanimité le nouveau tarif de la redevance des ordures ménagères proposé par le Smieom. Ils passeront donc, dès le 1er janvier, pour la part fixe, de 142 euros par an pour 24 levées et 252 kg à 152 euros pour 24 levées et 360 kg, soit dix euros et 108 kg supplémentaires. Pour la part variable, le kilo supplémentaire est maintenu à 0,28 euro, la levée supplémentaire passe, elle, de 1 à 2 euros.

Une augmentation qui, a répété Louis Becker, président de la comcom du Pays rhénan, servira notamment à financer les différents services ordures ménagères. « Beaucoup de gens pensent que lorsqu'ils payent la redevance, c'est uniquement pour les poubelles mais ils payent aussi pour les cinq déchetteries de notre territoire, a-t-il précisé. Il ne s'agit ni d'un impôt, ni d'une taxe, mais d'un service rendu qui se paye. Si nous n'augmentons pas les tarifs cette année, ils seront deux à trois fois plus élevés dans un an ou deux », a-t-il prévenu.

Deux d'entre elles, à Bischwiller et Roeschwoog, « sous dimensionnées, mal agencées avec un nombre de quais insuffisant, doivent être réaménagées et agrandies », a renchéri Robert Metz, président du Smieom.

Quant à savoir si les déchetteries seront, à terme, facturées aux usagers – interrogation de nombreux citoyens relayée lundi soir par Serge Schaeffer, conseiller municipal d'opposition à Herrlisheim –, Robert Metz a répondu que « contrairement à d'autres communautés de communes et syndicats, nous avons toujours refusé de limiter et de facturer les passages à la déchetterie ». « Ce service est inclus dans la facture des poubelles. C'est un service rendu et une question de solidarité », a appuyé Louis Becker. C'est aussi par « solidarité » pour les personnes âgées et celles ayant des enfants à charge que celles-ci disposeront d'un poids plus important pour déposer les couches.

1/2

Surprise

« N'y a-t-il pas possibilité d'adapter le montant de la redevance pour les personnes seules qui produisent moins de déchets ? » a interpellé Rémi Bubel, maire de Kauffenheim. Une option qui pourrait être envisagée par le syndicat, « à condition d'effectuer au préalable un recensement de toutes les personnes seules du territoire, sachant que l'exercice s'annonce difficile dans certaines communes », a répondu Robert Metz. De nombreux foyers se déclarant en effet seul pour payer moins de charges d'après l'élu.

Autre interrogation attendue : « Pourquoi devrions-nous subir les incivilités de Bischwiller ? », a demandé Francis Laas, adjoint au maire à Kilstett. « Nous avons approuvé cette augmentation suite à une demande de leur part. Le montant a été fixé en bureau puis approuvé en comité directeur par les délégués de Bischwiller et du président de la communauté de communes », a répondu Robert Metz, avant de dégainer le courrier adressé par le maire de Bischwiller et le président de la communauté de communes de Bischwiller et environs au Smieom. Quelle n'a pas été ma surprise lorsque j'ai appris le rejet de cette proposition ! », a ajouté le président du syndicat qui parle de « situation inédite ». « Cependant, le syndicat est basé sur un principe de solidarité entre les deux communes. Nous assurerons donc une prestation identique dans les deux comcom qui devront s'acquitter des factures. » Et d'annoncer que des poubelles de tri sélectif pourraient être mises en place en 2016. « Nous sommes quand même le syndicat le moins cher du département. Si quelqu'un a une solution pour faire mieux avec moins, nous sommes preneurs », a conclu Louis Becker.

2/2

EcRhin